

GUIDE TECHNIQUE

RÉGION

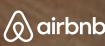
PAYS DE LA LOIRE

Tour

7-10
AVRIL
2026

L'ANNÉE
PROSERIES !

EN DIRECT SUR
la chaîne **L'ÉQUIPE**

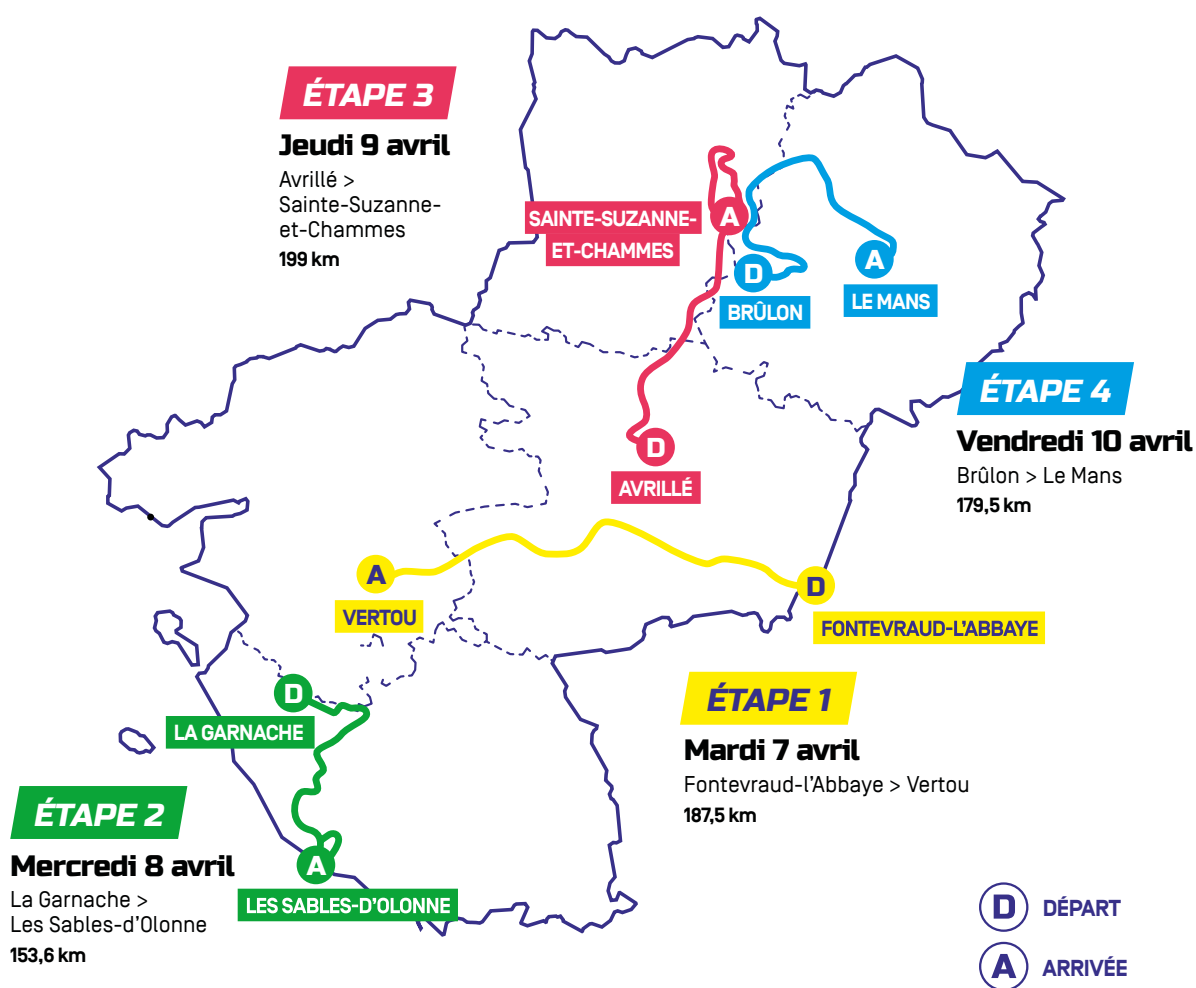


RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

#regiontour

regionpaysdelaloire-tour.fr

LE PARCOURS



4

JOURS DE
COURSE

8

VILLES
ÉTAPES

5

DÉPARTEMENTS
TRAVERSÉS

720

KILOMÈTRES
DE ROUTES

SOMMAIRE

PARCOURS	2
OFFICIELS	4
COMMISSIONS.....	5
PRÉLIMINAIRES	6

ÉTAPE 1

Carte	7
Départ.....	8
Itinéraire Horaire.....	9
Profil points dangereux	10
Arrivée	11/12

ÉTAPE 2

Carte.....	13
Départ.....	14
Itinéraire Horaire.....	15
Profil points dangereux	16
Arrivée	17/18

ÉTAPE 3

Carte.....	19
Départ.....	20
Itinéraire Horaire.....	21
Profil points dangereux	22
Arrivée	23/24

ÉTAPE 4

Carte.....	25
Départ.....	26
Itinéraire Horaire.....	27
Profil points dangereux	28
Arrivée	29/30

RÈGLEMENT	31
HÔPITAUX.....	35
ÉQUIPES.....	36
PERMANENCES	37
HÉBERGEMENTS ÉQUIPES.....	38

PICTOGRAMMES

	Départ fictif
	Départ réel
	Arrivée
	GPM
	Sprint intermédiaire
	Ravitaillement
	Village Région Pays de la Loire Tour
	Parking Organisation

	Parking équipes
	Parking équipes féminines
	Parking VIP
	Parking Presse
	PPO
	Plateau TV
	Podium protocolaire
	Salle de presse et permanence

	Espace VIP
	Tracé neutralisé
	Étape en ligne
	Circuit final
	Dérivation Directeurs Sportifs

OFFICIELS

ORGANISATION COURSE

Président

Laurent DROUAULT

Vice-Président

Stéphane GUILLARD

Direction de course

Laurent DROUAULT

Trésorier

Francis BEAUNE

Secrétaire

Pascale LOUAZE

Hébergement et restauration

Alain BEZARD

Hébergements équipes

Sylvie DROUAULT

Presse

Sébastien PROUST, Sophie FERGER

Sites départs, arrivées

Stéphane GUILLARD

Villages départs

Arthur TALNEAU

Fan zone arrivée

Antoine CLAVIER

Protocole

Roger LEGEAY, Valérie BOUTET-DENOLE

Animations - Hospitalités

Haixuan ZHANG, Emelyne THURIER-FOUILLÉ

Référents environnement

et zones de collecte

Arthur TALNEAU

Relation Collectivités

Haixuan ZHANG, Emmanuel RORTEAU

Relations Sponsors

Emelyne THURIER-FOUILLÉ

Relations Équipes

Sylvie DROUAULT

Site internet et réseaux sociaux

Thibault GARNERIN, Valentine BUVRIL

Production TV

Olivier PONTARLIER (AMP)

Tiphaine TARRIS (La Chaîne l'Equipe)

Coordination événementielle Région

Céline JAMET

Coordination sportive Région

Julie COURTIN, Emmanuel RORTEAU

JURY UCI

Président

Philippe MARIËN

Juge arrivée

Cyrielle SERVAT

Commissaires

Cédric MONGREVILLE

Commissaires moto

Jean-Louis MINOT, Jeoffrey CORNIAU

Chronométrateur

Guillaume BRIN

Commissaire voiture balai

Andrée PAULOQUIN

Chaperon

Gilles JARRIER

ÉCHELON COURSE

Direction Course

Laurent DROUAULT

Classement – Photo finish

Chrono Consult

Motos information

Marc TILLY

Régulateurs

David CHAUVIN, Olivier ROUSSEAU

Info course

Sven CALUS

Chaperon

Gilles JARRIER

Ardoisier

Jean Luc PAUMIER,

Jean-Pierre BELLANGER

Voiture balai

André PAULOQUIN, Vianney ROUILLARD

Assistance dépannage course

[Bretagne Service Course]

Chauffeurs : Gwenolé LETORT, Jean

Yves LEVEQUE, Jean-Yves LE NER,

Christian MEHEUT

Mécanos : Éric GOUYA, Jean Pierre

BONENFANT, François LARVOR

Liaisons radio

Bretagne Service Course

Sonorisation

Presta Sono

Podium animation

OF-X, Portix

Speakers

Marion HERAULT-GARNIER,

Damien MARTIN

SÉCURITÉ

Gendarmerie Nationale

Les officiers, sous-officiers, gendarmes des brigades territoriales, des brigades motorisées des groupements de la Région Pays de la Loire Gendarmerie Nationale

Commandant de l'escorte moto

Jean-Marie LE CALLOCH

Motards civils

Le Mans Sarthe Moto ; Régis LEROY

Référent Sécurité - Safety Manager

Didier PLOUZE

Voiture ouvreuse

Gilles JARRIER, Pascal LOUAZE,

Jean-Michel DREAN

ÉQUIPE MÉDICALE

Médecins

Julien CHEVALIER [Responsable des secours], Dr Peggy DUMONT [Médecin chef]

Infirmiers

Fanny DILOSQUER, Sylvie LOTTIN,

Alexandra JAMET

Ambulances

MEXS-ASUR

COMMISSIONS

FLÉCHAGE/SIGNALISATION

Vérif fléchage : Daniel VOYARD, Gérard DROUIN, Laurent HOUDAYER,

Point chaud, grimpeur : Yves LEHOUX, Jean Maurice BLOT, Michel TESSIER

Panneautage : Patrice TROCHERIE, Michel LE NOACH, Jean-Michel GOUGEON

Dépose : Dominique BEAUNE, Pierre MARCHAND, Didier POTTIER, Jean Louis VIGNERON, Patrick NOTREAMIE, Francis NOTREAMIE, Christian PAPIN, Alain GAINARD, Alain QUILLET

SECRÉTARIAT

Pascale LOUAZE

COMMUNICATION, RELATIONS PRESSE, WEB, DIGITAL

Sophie FERGER, Sébastien PROUST, Thibault GARNERIN, Valentine BUVRIL

SITES DÉPARTS

Stéphane GUILLARD

Montage ligne de départ : Roger CHAPERON, Joel LARQUET, Dominique CHERREAU, Alex TRANCHARD, Roland GAUCHER, Philippe FERRANT

VILLAGES DÉPARTS

Arthur TALNEAU

Animateur Village Départ : Marion HERAULT-GARNIER, Damien MARTIN

Protocole départ : Laurent DROUAULT

Parkings divers : Patricia GODEFROY, Stéphane GODEFROY, Remy DESCHENET, Jean-Pierre MOLLIERE

ACCUEIL INVITÉS, HOSPITALITÉS

Haixuan ZHANG, Emelyne THURIER-FOUILLÉ, Valérie BOUTET-DENOLE

SITES ARRIVÉES

Stéphane GUILLARD

Montage ligne d'arrivée : Claude LEDUC, Anthony LABITTE, Rémy LELIEVRE, Denis MORE, Joel GOUPIL, Vincent GOUPIL, Thierry BOULAY, Nicolas FRANCOIS, Denis CHARLIE, Francis VALLEE, Philippe PIGAL, Éric JOLIVEAU, Jean-Marc LELIEVRE

Anti-dopage : Gilles JARRIER

Gestion VIP : Haixuan ZHANG, Emelyne THURIER-FOUILLÉ, Emmanuel RORTEAU, Valérie BOUTET-DENOLE

Relations Télé : Céline JAMET

CARBURANT, DÉPOSE PPO

Francis BEAUNE, Didier PLOUZE

RÉFÉRENT SÉCURITÉ - SAFETY MANAGER

Didier PLOUZE

PROTOCOLE ARRIVÉE

Roger LEGEAY

Accueil Élus : Valérie BOUTET-DENOLE

Gestion prix : Sylvie DROUAULT

Relations Équipes : Sylvie DROUAULT, Nicolas EDET

PILOTES VOITURES

Officiels : Gérard COUGE (Prés. RDO), Jean Claude ESNAULT (Prés. Jury), Dominique BEUCHER (Commissaire 1), Erwan RENOU (Commissaire 2), Jean-Yves LEBOUX (Juge arrivée), Janick DUPONT (Chauffeur médecin)

Invités : Sébastien DURET, Cedric CARTERON, Sébastien MENU Denis LEPROUX, Patrick ROBIN, Florent MAUGE, Mickael EDET, Bruno BESSON, Lilian MENANT

PILOTES MOTOS

Référent motards : Régis LEROY

25 motos sécurité et 11 motos techniques de Le Mans Sarthe Moto

Pilote Ardoisier 1 : Frédéric TANNIER (Jean-Pierre BELLANGER)

Pilote Ardoisier 2 : José VILLAROJA (Jean-Luc PAUMIER)

Pilote Régulateur 1 : Gérard PAGEAU (David CHAUVIN)

Pilote Régulateur 2 : Pascal JULIOT (Olivier ROUSSEAU)

Pilote Commissaire 1 : Patrick BUSSON (Claude GODIN)

Pilote Commissaire 2 : Yannick SOURON (François MOREL)

Pilote Juge à l'arrivée : Alain PERCHERON (Hervé DHOMMEE)

Pilote info course : Marc TILLY

DIVERS COURSE

Voiture Balai : Vianney ROUILLARD

RÈGLES SUIVEURS

Tous les renseignements seront fournis à la permanence de la course à partir du lundi 6 avril 2026 à 14 h au Palais Abbatial, Abbaye royale de Fontevraud, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.

RÉUNION SÉCURITÉ

Tous les pilotes en course devront obligatoirement se présenter à une réunion de sécurité qui se déroulera à 18 h 00 le lundi 6 avril 2026 à l'Auditorium, Abbaye royale de Fontevraud, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.

LES POUVOIRS PUBLICS RAPPELLENT

Respect du code de la route et de la nature

Des papillons ou affiches ne doivent pas être apposés sur les bornes, panneaux de signalisation et ouvrages d'art. Dans le cadre de la campagne de protection de la nature, les participants et suiveurs sont invités à respecter les lieux qu'ils traversent et à proscrire tout jet d'objets tels que prospectus, journaux, boîtes etc.



DISCIPLINE EN COURSE
=
MEILLEURE SÉCURITÉ

Les courses sont des convois exceptionnels

Selon les dispositions en vigueur en France, doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés, tous les véhicules qui suivent une course. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels. Ces dispositions sont la conséquence de démarches effectuées par la FFC, sur proposition des professionnels, auprès de la Direction des Sports et du Ministère de l'Intérieur.

Elles permettront d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif, et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller.

Nous les en remercions par avance.

LUNDI 6 AVRIL



PERMANENCE

La permanence de départ se tient le lundi 6 avril 2026 à 14 h au Palais Abbatial, Abbaye royale de Fontevraud, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.

À partir de 14 h :

- Réception de la Presse
- Réception des Arbitres et Officiels
- Réception des suiveurs
- Accueil des bénévoles
- La confirmation des partants et le retrait des dossiers par les responsables d'équipes se font à la permanence de 15 h 30 à 16 h 45 le lundi 6 avril 2026 au Parloir 2, Abbaye royale de Fontevraud, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.
- Les postes de liaison radio seront installés dans les voitures à partir de 14 h le lundi 6 avril 2026 sur le Parking Place du 8 mai 1945, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.
Attention : les utilisateurs [chauffeurs] sont directement responsables en cas de vol ou de détérioration.
- La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17 h et aura lieu lundi 6 avril 2026 à l'Auditorium, Abbaye royale de Fontevraud, 49590 Fontevraud-l'Abbaye.

187,5 KM - D +1 391 M



ÉTAPE 1

Départ FONTEVRAUD-L'ABBAYE

DÉROULÉ



Latitude : 47.18901

Longitude : 0.048

Contrôle de départ : Podium OF-X, Abbaye royale de Fontevraud-l'Abbaye

9 h 00 : Ouverture du village

10 h 35 à 11 h 35 : Signature, présentation des équipes

10 h 30 : Briefing, sécurité

Gendarmerie/Pilote et Chauffeurs échelon course, Auditorium, Abbaye royale de Fontevraud-l'Abbaye

11 h 40 : Appel des coureurs

11 h 45 : Rassemblement et départ fictif

Rue Robert d'Arbrissel, Rue des Perdrielles, Rue des Genets, Av des Roches, D947, Rue du Clos Pille, D162



12 h 00 : Départ réel des coureurs

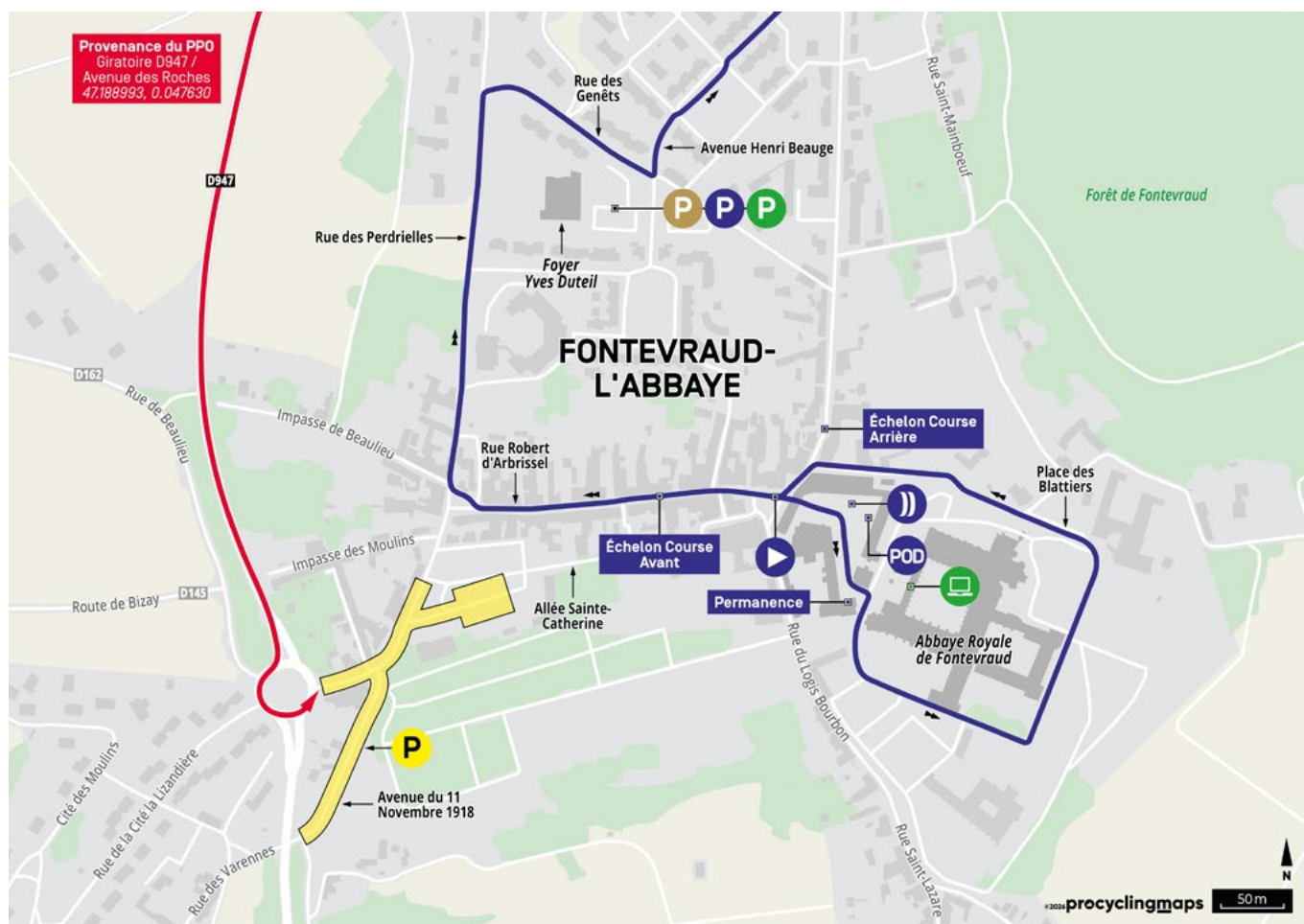
D162 - Face chemin Turquant, 6,9 km après le départ fictif



COLLECTIVITÉS PARTENAIRES



PLAN DE SITUATION



ÉTAPE 1

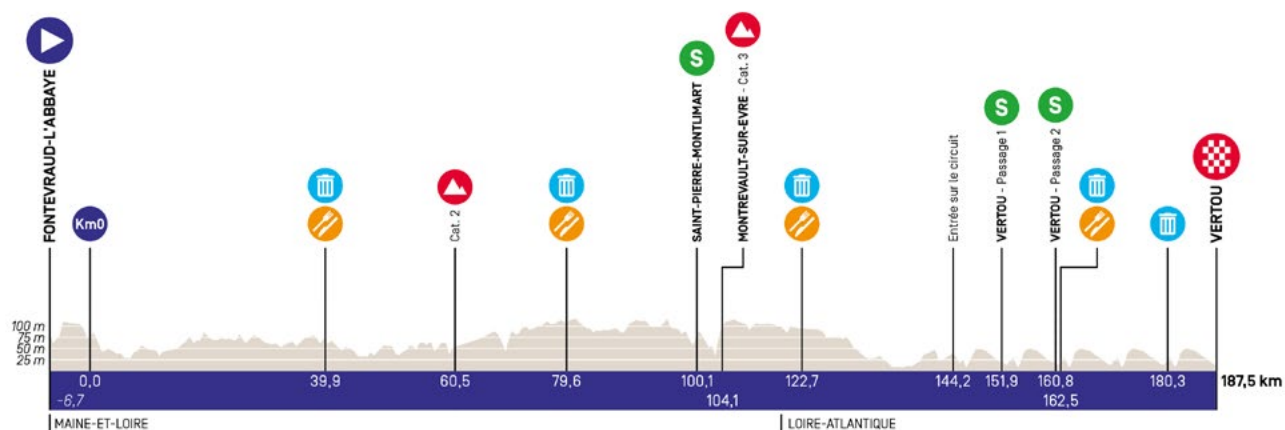
ITINÉRAIRE-HORAIRE

MARDI 7 AVRIL FONTEVRAUD-L'ABBAYE > VERTOU 187,5 KM

	VILLES TRAVERSÉES	ITINÉRAIRES	Km Fait	Km Restant	Horaires coureurs		
					43K/h	45K/h	47K/h
DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE							
	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Rassemblement : Fictif : 6,9 KM	0		11h45	11h45	11h45
	Départ réel	D162 / Face chemin Turquant	0	187,5	12h00	12h00	12h00
	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	D162 / D93 / D162	3,8	183,7	12:05	12:05	12:04
	SAINT-CYR-EN-BOURG	D162 / Bauregard	4,6	182,9	12:06	12:06	12:05
	SAINT-JUST-SUR-DIVE	D162 / D360	7,2	180,3	12:10	12:09	12:09
	LE COUDRAY-MACOUARD	D305 / D347 / D305	11	176,5	12:15	12:14	12:14
	CHÉTIGNÉ	D305 / D205	13,5	174,0	12:18	12:18	12:17
	LES ULMES	D205 / D205	16,3	171,2	12:22	12:21	12:20
	MEIGNE	D177	19,9	167,6	12:27	12:26	12:25
	LOURESSE-ROCHEMENIER	Moulin Gouré / La Boutinière	26,3	161,2	12:36	12:35	12:33
	LOURESSE-ROCHEMENIER	D177 / D159 / D159	28,8	158,7	12:40	12:38	12:36
	TUFFALUN	D83 / D156 /D83	34,4	153,1	12:48	12:45	12:43
	MARTIGNÉ-BRIAND	D83 / D748 / D125	39,2	148,3	12:54	12:52	12:50
	Ravitaillement - Zone déchet	D125 - Route de Thouarcé	39,9	147,6	12:55	12:53	12:50
	THOUARCE	D125 / D24	45,9	141,6	13:04	13:01	12:58
	BELLEVIGNE-EN-LAYON	D199 / D133	49,3	138,2	13:08	13:05	13:02
	RABLAY-SUR-LAYON	D54	55,2	132,3	13:17	13:13	13:10
	RABLAY-SUR-LAYON	Route de Chanzeaux / D125	57	130,5	13:19	13:16	13:12
GP	Grimpeur - 2 ^e Catégorie	D160 - 27 Rue du Pont Barre - 0,7 à 4,7%	60,5	127,0	13:24	13:20	13:17
	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	D17 / D121	67,1	120,4	13:33	13:29	13:25
	LA JUMELLIÈRE	D961 / D199	71	116,5	13:39	13:34	13:30
	SAINT-LÉZIN	D199 / D199	76,5	111,0	13:46	13:42	13:37
	Ravitaillement - Zone déchet	D249 - Les Couraudières	79,6	107,9	13:51	13:46	13:41
	LA POITEVINIÈRE	D249	82,6	104,9	13:55	13:50	13:45
	LA POITEVINIÈRE	D15 / D134	88,2	99,3	14:03	13:57	13:52
	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	D134 /D762 /D134	91	96,5	14:06	14:01	13:56
	LA CHAPELLE AUBRY	D134	93,3	94,2	14:10	14:04	13:59
	SAINT-PIERRE-MONTLIMART	D134 / D17	98,5	89,0	14:17	14:11	14:05
PC	SAINT-PIERRE-MONTLIMART	17 Avenue de Bon Air	100,1	87,4	14:19	14:13	14:07
	MONTREVAULT	D17 / D146	101,5	86,0	14:21	14:15	14:09
GP	MONTREVAULT-SUR-EVRE	D92 - La Rouillère - 0,9 km à 7,9 %	104,1	83,4	14:25	14:18	14:12
	LE PUISET-DORE	D67 / D221	109,6	77,9	14:32	14:26	14:19
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE							
	VALLET	Les Courrères / D763	121,2	66,3	14:49	14:41	14:34
	Ravitaillement - Zone déchet	La Guertinière	122,7	64,8	14:51	14:43	14:36
	VALLET	La Chevalerie / D37	125,5	62,0	14:55	14:47	14:40
	LA CHAPELLE-HEULIN	D106 / D7 / D106	131,6	55,9	15:03	14:55	14:48
	LA BERNARDIÈRE	D106 / D756	132,9	54,6	15:05	14:57	14:49
	LA HAIE - FOUASSIÈRE	D74 / D74	136,9	50,6	15:11	15:02	14:54
	LA HAIE - FOUASSIÈRE	D74	137,4	50,1	15:11	15:03	14:55
	LA HAIE - FOUASSIÈRE	Rue de la Gare / Rue des Pierres Blanches	138,1	49,4	15:12	15:04	14:56
	Entrée sur le circuit	Vertou - Route de la Ville Bachelier	144,2	43,3	15:21	15:12	15:04
	VERTOU	Route des pégers / Route de Pont-Saint-Martin	146,6	40,9	15:24	15:15	15:07
	LES SORINIÈRES	Route de Pont Saint Martin / Voie de la Morchalère	148,4	39,1	15:27	15:17	15:09
	VERTOU	Route de Drouillet / Rue Auguste Garnier	151,2	36,3	15:30	15:21	15:13
PC	VERTOU	Premier passage ligne d'arrivée	151,9	35,6	15:31	15:22	15:13
	LES SORINIÈRES	Route de Pont Saint Martin / Voie de la Morchalère	158	29,5	15:40	15:30	15:21
PC	VERTOU	Deuxième passage ligne d'arrivée	160,8	26,7	15:44	15:34	15:25
	LES SORINIÈRES	Route de la Ville Bachelier	160,7	26,8	15:44	15:34	15:25
	Ravitaillement - Zone déchet	Route des Pegers - Portillon	162,5	25,0	15:46	15:36	15:27
	VERTOU	Troisième passage ligne d'arrivée	169,7	17,8	15:56	15:46	15:36
	VERTOU	Quatrième passage ligne d'arrivée	178,6	8,9	16:09	15:58	15:48
D	Zone déchet	Route des Pegers - Portillon	180,3	7,2	16:11	16:00	15:50
	VERTOU	Arrivée	187,5	0,0	16:21	16:10	15:59

ÉTAPE 1

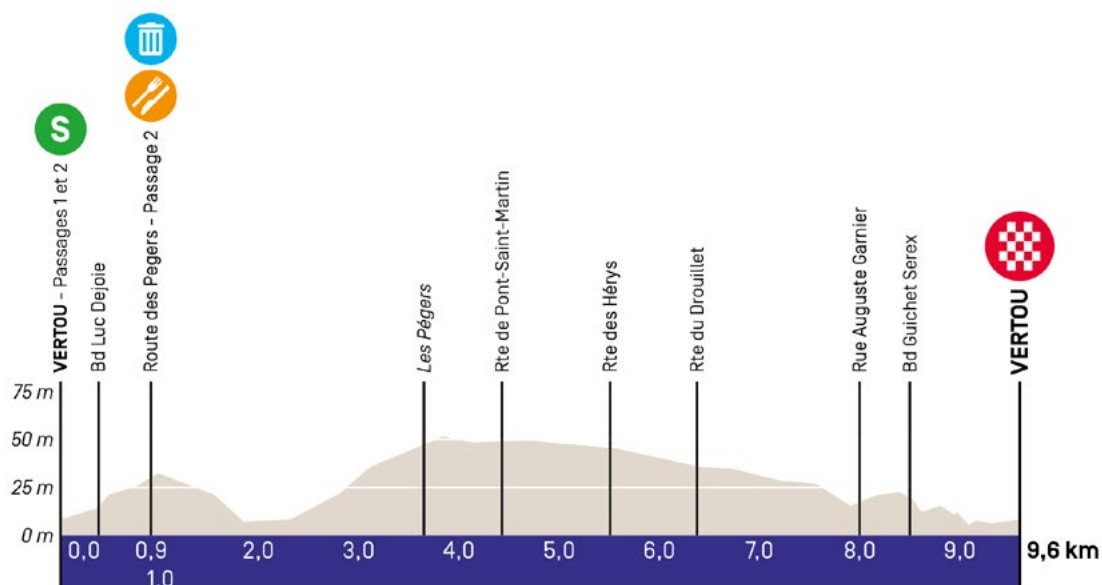
PROFIL ÉTAPE



POINTS DANGEREUX

KM	Parcours fictif	KM	Parcours en ligne	KM	Parcours en ligne
1,4	X2 Rue des Perdrielles	50,6	D125	124,3	X4 Sur 500 m
1,8	Av-Henri Beaugé	60,4	D160	128,8	X2 La Dabinière
2,2	Av-Rochechouard	60,9	X3 D17	131,9	D756
3	Rue du Clos Pille	66,8	D121	132	X9 La Bernardière - Sur 1,5km
KM	Parcours en ligne	76	X4 Saint-Lézin - Sur 1km	134,3	D756/D74
3,6	D162 / D93 / D162	88	X4 D134	135,3	D74
4,4	Saint-Cyr-en-Bourg	91,4	D134	136	D74 / La Haie-Foussière
8,1	La Motte / D162	93	X4 X3 La Chapelle-Aubry	136,2	X2 X10 La Haie-Foussière
9,3	Le Poitou / D162	94,7	X2 D134 - Sur 300 m	137,1	X5 D359 - Sur 800 m
14,9	D205	95,4	La Salle-Aubry	141	Rue de Saint Fiacre
19,9	Meigné	98,8	D134 / D17	KM	circuit d'arrivée à effectuer quatre fois
37,6	D83	100,3	D17/D17	155,2	D105 - Sur 300 m
45,8	Thouarcé	102,1	D92	158,3	X5 D105 - Sur 500 m
47,4	D199	107,8	X5 Le Puiset-Doré	161,5	Rte du Drouillet
47,7	D199	122,4	X2 X2 X3 Vallet (Zone industrielle Ouest)		

PROFIL CIRCUIT



ÉTAPE 1

Arrivée VERTOU

DÉROULÉ



Latitude : 47.19987

Longitude : -1.45006

15 h 20 : 1^{er} passage sur la ligne

16 h 10 : Arrivée de la course

16 h 20 : Cérémonie protocolaire

17 h 30 : Réception officielle - Salle Sèvre et Maine,
Rue Sèvre et Maine, Vertou



PERMANENCE - SECRÉTARIAT

Salle Hirondelles - 3 Bd Guichet Serex
44120 Vertou

CONTRÔLE MÉDICAL

Camion médical, ligne d'arrivée

SALLE DE PRESSE

Salle Angélique - 3 Bd Guichet Serex
44120 Vertou



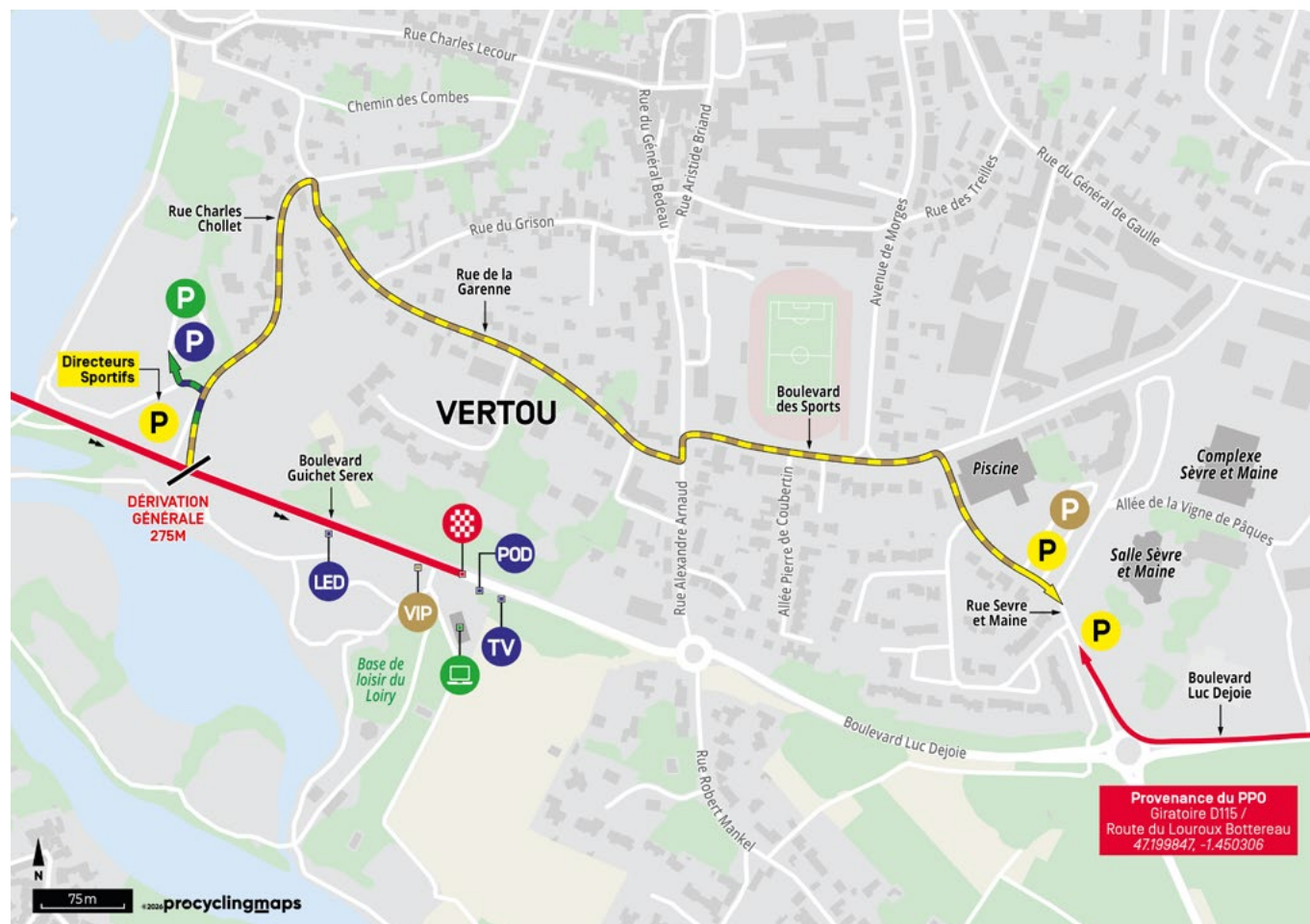
© Romaine Monet

COLLECTIVITÉ PARTENAIRE



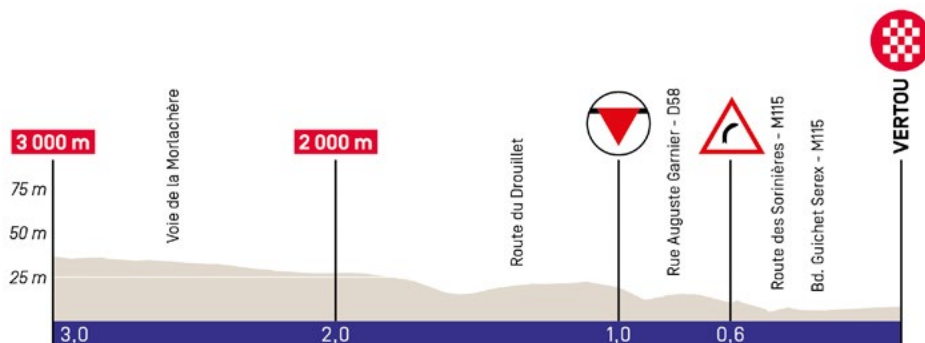
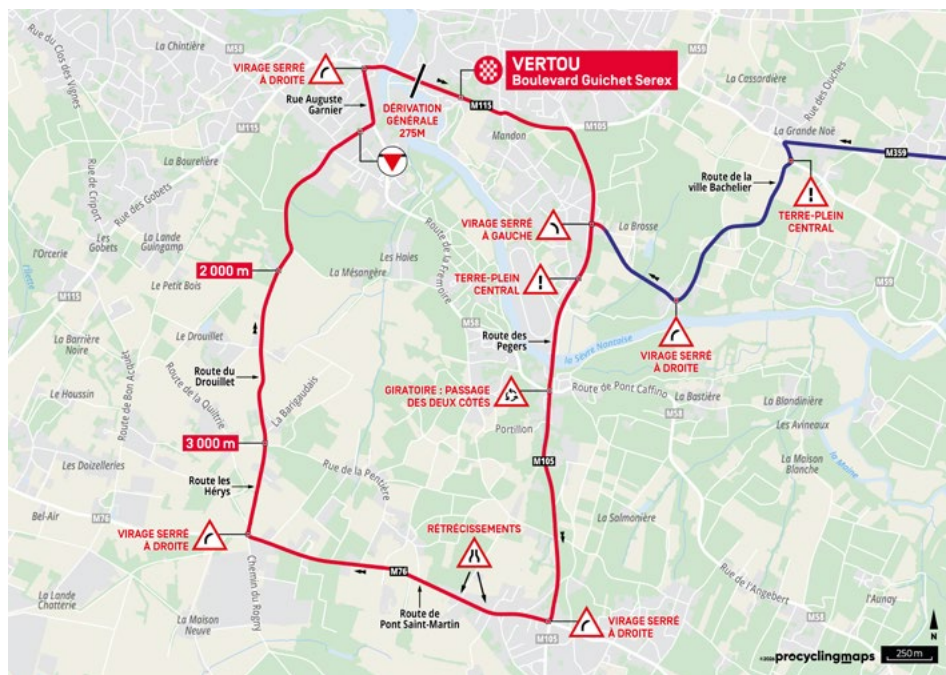
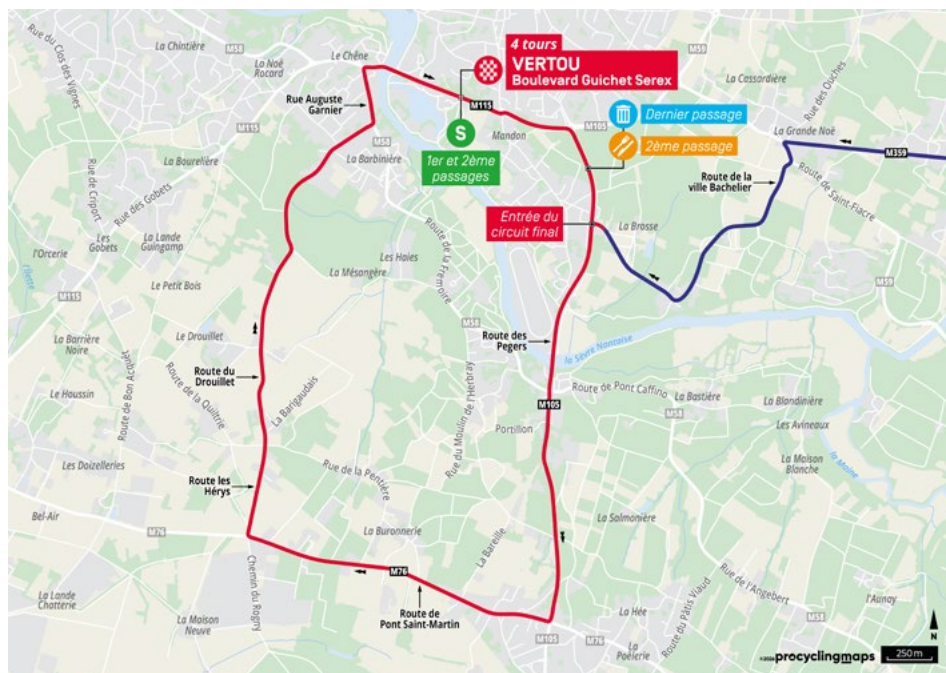
VERTOU
Inspirer...

PLAN DE SITUATION



ÉTAPE 1

DERNIERS KILOMÈTRES

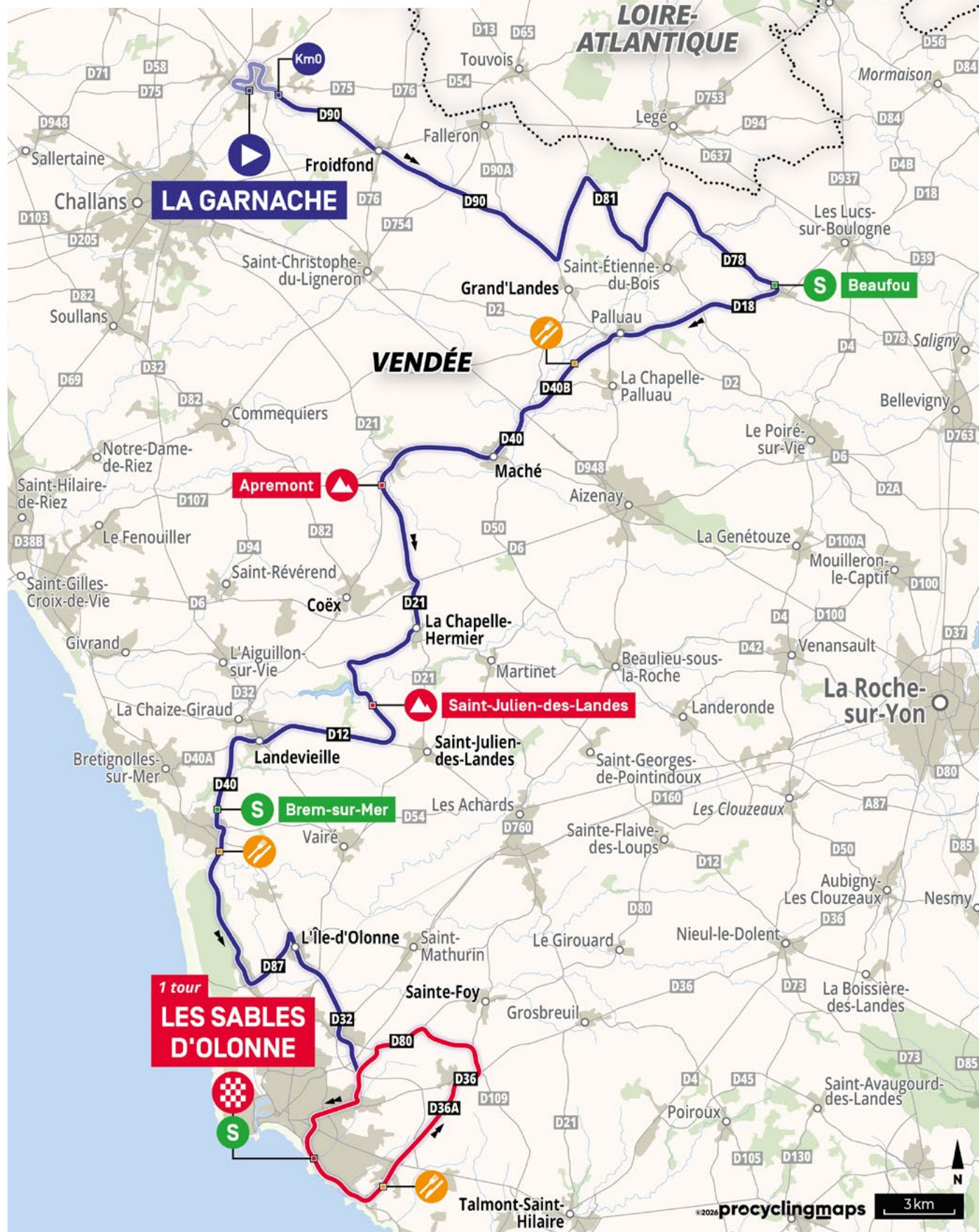


ÉTAPE 2

MERCREDI 8 AVRIL

LA GARNACHE > LES SABLES-D'OLONNE

153,6 KM - D +804 M



ÉTAPE 2

Départ LA GARNACHE

DÉROULÉ



Latitude : 46.86385

Longitude : -1.86351

Contrôle de départ : Podium OF-X, Route de Challans

9 h 00 : Ouverture du village

11 h 15 à 12 h 15 : Signature, présentation des équipes

11 h 05 : Briefing, sécurité

Gendarmerie/Pilote et Chauffeurs échelon course

Théâtre de l'Eperon, Place de l'Eglise, 85710 La Garnache

12 h 20 : Appel des coureurs

12 h 25 : Rassemblement et départ fictif

Rue du Faubourg-Saint-Thomas, Rue Bourillet, Rue Jean

et Joël Martel, Rue de Nantes, Rue de la Richardière, Rue de

Paulx, Rue du chemin Bas, Rue du Faubourg-Saint-Marcel



12 h 40 : Départ réel des coureurs

D90 - 332 Route de Froidfond, 5,7 km après le départ fictif



© Ville de La Garnache

COLLECTIVITÉ PARTENAIRE



PLAN DE SITUATION



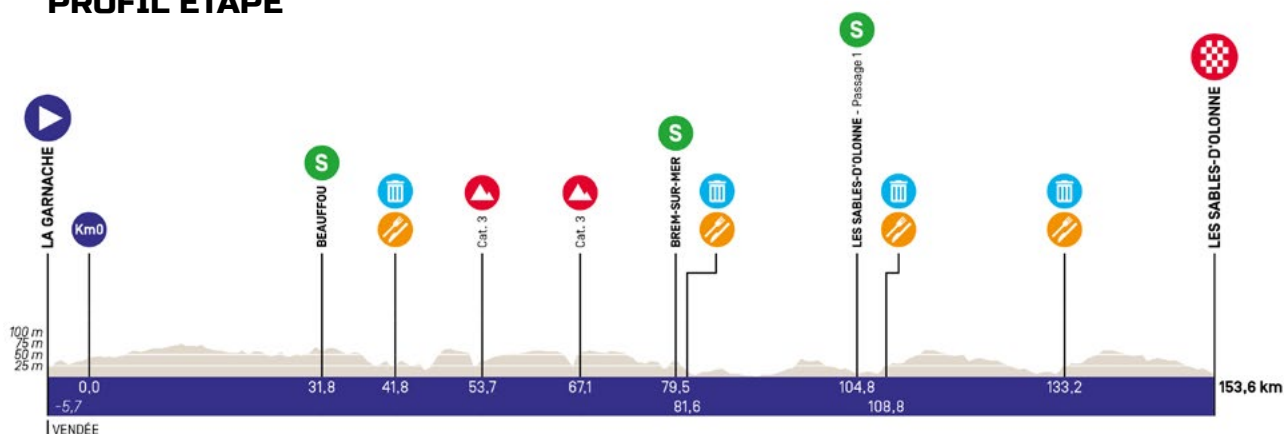


ITINÉRAIRE-HORAIRE MERCREDI 8 AVRIL LA GARNACHE > LES SABLES-D'OLONNE 153,6 KM

	VILLES TRAVERSÉES	ITINÉRAIRES	Km Fait	Km Restant	Horaires coureurs		
					42K/h	44K/h	46K/h
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE							
	LA GARNACHE	Rassemblement : Fictif : 5,7 KM			12h25	12h25	12h25
	Rue du Faubourg-Saint-Thomas	Passage à Niveau	0,5		12h35	12h35	12h35
	Rue Jan et Joel Martel	Passage à Niveau	1,3		12h37	12h37	12h37
	Départ réel	D90 - 332 Route de Froidfond	0	153,6	12h40	12h40	12h40
	LA GARNACHE	Route de Froidfond / D90 La Maison Neuve	1,6	152,0	12:42	12:42	12:42
	FROIDFOND	D90 / D753 / D90	5	148,6	12:46	12:46	12:46
	GRAND'LANDES	D90 / D50	14,3	139,3	12:59	12:59	12:58
	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	D81 / D978	22,6	131,0	13:11	13:10	13:08
	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	D78 / D94 / D78	27,8	125,8	13:18	13:17	13:15
PC	Point Chaud	Beauffou - Face au 21 rue Le Pro Sec - D78	31,8	121,8	13:24	13:22	13:20
	BEAUFOU	D78 / D18	32,1	121,5	13:24	13:22	13:20
	Ravitaillement - Zone déchet	La Chapelle-Palluau, sur D40b, Le Port	41,8	111,8	13:38	13:35	13:33
	MACHÉ	D40 / D50 / D40	47,7	105,9	13:46	13:43	13:40
	APREMONT	D21 / D21	52,5	101,1	13:53	13:50	13:47
GP	Grimpeur - 3 ^e Catégorie	Apremont - L'Épine - 0,9 km - 2,9%	53,7	99,9	13:54	13:51	13:48
	COEX	D21 / D6 / D21	58,4	95,2	14:01	13:57	13:54
	LA CHAPELLE-HERMIER	D21 / Rue du Stade	60,5	93,1	14:04	14:00	13:57
	LA CHAPELLE-HERMIER	D42 / Chemin de la Galésièrre	64,2	89,4	14:09	14:05	14:01
GP	Grimpeur - 3 ^e Catégorie	Saint-Julien-des-Landes - Rue de Jaunay - 0,7 km - 4,7%	67,1	86,5	14:13	14:09	14:05
	SAINT-JULIEN-DES-LANDES	D12 - La Bretonnière	69,1	84,5	14:16	14:12	14:08
	LANDEVIELLE	Rue du Stade / D32 - Rue des Sables	74,9	78,7	14:24	14:19	14:15
PC	Point Chaud	Brem-sur-Mer Le Noyer - D40 - Face rue du Fief Quartier	79,5	74,1	14:30	14:26	14:21
	BREM-SUR-MER	D38 / D80	81,3	72,3	14:33	14:28	14:23
	Ravitaillement - Zone déchet	Brem-sur-Mer - D80 - ZA La Jagoise	81,6	72,0	14:33	14:28	14:24
	LES SABLES-D'OLONNE	D80 - Les Cloueis	84,6	69,0	14:38	14:32	14:28
	ILE-D'OLONNE	D87 / D38	91,6	62,0	14:47	14:42	14:36
	ILE-D'OLONNE	D32A / D32A	94	59,6	14:51	14:45	14:40
	LES SABLES-D'OLONNE	D32 / D80	97,1	56,5	14:55	14:49	14:43
	Entrée sur le circuit	Rue d'Olonne / L'Herbier / Rue d'Olonne	99	54,6	14:58	14:52	14:46
	LES SABLES-D'OLONNE	Premier passage ligne d'arrivée	104,8	48,8	15:06	14:59	14:53
PC	Point Chaud	Premier passage ligne d'arrivée	104,8	48,8	15:06	14:59	14:53
	LES SABLES-D'OLONNE	D38 / D32A	107,9	45,7	15:10	15:03	14:57
	Ravitaillement - Zone déchet	Les Sables-d'Olonne - D32A - Camping Le Belair	108,8	44,8	15:11	15:05	14:58
	TALMONT-SAINT-HILLAIRE	L'Epinette / D36	114,6	39,0	15:19	15:12	15:06
	SAINTE-FOY	La Porte d'Olonne / D80	120,5	33,1	15:28	15:20	15:13
	LES SABLES-D'OLONNE	Rue d'Olonne / L'Herbier / Rue d'Olonne	123,4	30,2	15:32	15:24	15:17
	LES SABLES-D'OLONNE	Deuxième passage ligne d'arrivée	129,2	24,4	15:40	15:32	15:24
	Ravitaillement - Zone déchet	Les Sables-d'Olonne - D32A - Camping Le Belair	133,2	20,4	15:45	15:37	15:30
	TALMONT-SAINT-HILLAIRE	L'Epinette / D36	139	14,6	15:53	15:45	15:37
	SAINTE-FOY	La Porte d'Olonne / D80	144,9	8,7	16:02	15:53	15:44
	LES SABLES-D'OLONNE	Rue d'Olonne / L'Herbier / Rue d'Olonne	147,8	5,8	16:06	15:57	15:48
	LES SABLES-D'OLONNE	Arrivée	153,6	0,0	16:14	16:04	15:56

ÉTAPE 2

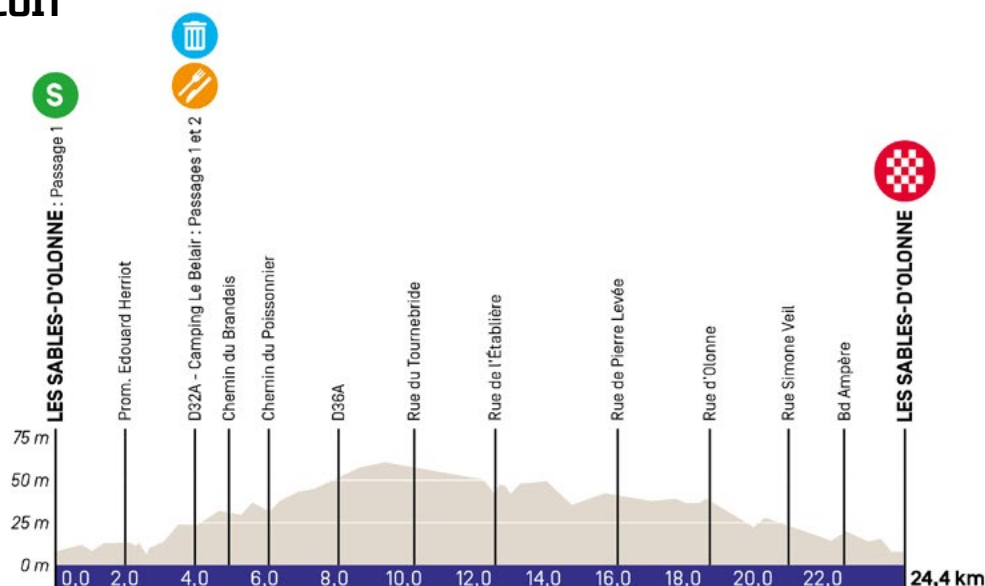
PROFIL ÉTAPE



POINTS DANGEREUX

KM	Parcours fictif	KM	Parcours en ligne	KM	Parcours en ligne
0,15		58,2	D2006 / D21	103,9	Rue Joseph Chailley / Les Sables d'Olonne
0,5	Rue du Faubourd-Saint-Thomas	60,1	X4 La Chapelle-Hermes - Sur 900 m	104,3	Ave de Tanchet / Les Sables-d'Olonne
0,9	Rue du Faubourd-Saint-Thomas	63,1	D42 / La Faverie	KM circuit d'arrivée à effectuer deux fois	
1,3	Rue Jean-Joël Martel	68,6	La Bretonnière	104,9	D32A / Les Sables-d'Olonne
1,5	X4 Sur 600 m	74,2	X6 Landevielle - Sur 1,2 km	105,8	D32A / Les Sables-d'Olonne
2,5	Rue de Nantes	76,1	Rue de l'Océan / D40	107,1	X3 Prom-Edouard-Hériot / Les Sables-d'Olonne
4,1	Route de Paulx - Sur 1km	79,7	Brem-sur-Mer - Sur 400 m	108	Les Sables-d'Olonne
5,3	Route de Froidfond	81,2	Brem-sur-Mer D38 - Sur 500 m	109,1	D32A
KM	Parcours en ligne	86,8	D80 / Les Sables-d'Olonne	109,6	D32A
4,8	D90 / Froidfond - Sur 500m	88,1	D80 / Les Sables-d'Olonne	110,1	D32A
8,6	D90 / D754 / D90	88,9	Rte des Aires - Sur 500 m	114,6	X3 D36 - Sur 1km
15,7	Rue des Prairies / D50	90,9	L'Ile-Olonne / D38	124,2	Les Sables-d'Olonne
34	Beaufou	92,1	X3 X2 L'Ile-Olonne - Sur 800 m	124,3	X4 Les Sables-d'Olonne - Sur 800 m
39,4	X4 Palluau - Sur 900 m	93,9	D38	125,9	Les Sables-d'Olonne Sur 300 m
49,3	X4 X2 Maché - Sur 1km	96,9	D760 / D80	127,8	X2 Rue Ampère / Les Sables-d'Olonne
51,3	X4 - D40 Apremont - Sur 400 m	99,8	Les Sables-d'Olonne	127,9	Rue Ampère / Les Sables-d'Olonne
52,5	Apremont	99,9	X4 Les Sables-d'Olonne - Sur 800 m	128,3	Rue Joseph Chailley / Les Sables d'Olonne
56,6	D21 - Sur 400 m	103,4	X2 Rue Ampère / Les Sables-d'Olonne	128,7	Ave de Tanchet / Les Sables-d'Olonne
58,1	D21 / D2006	103,5	Rue Ampère / Les Sables-d'Olonne		

PROFIL CIRCUIT



ÉTAPE 2

Arrivée LES SABLES-D'OLONNE

DÉROULÉ



Latitude : 46.51521

Longitude : -1.75878

15 h 00 : 1^{er} passage sur la ligne

16 h 05 : Arrivée de la course

16 h 20 : Cérémonie protocolaire

17 h 30 : Réception Institut Sport Océan - Premier étage - Promenade Philippe Devilliers



PERMANENCE - SECRÉTARIAT

Institut Sport Océan - Salle des Palmiers - Promenade Philippe Devilliers, 85100 Les Sables-d'Olonne

CONTRÔLE MÉDICAL

Camion médical, ligne d'arrivée

SALLE DE PRESSE

Institut Sport Océan - Salle Vendée Globe - Promenade Philippe Devilliers, 85100 Les Sables d'Olonne



© Région Pays de la Loire / J. Sarago

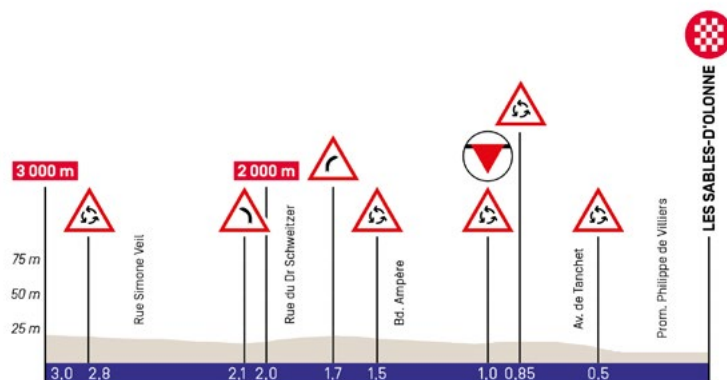
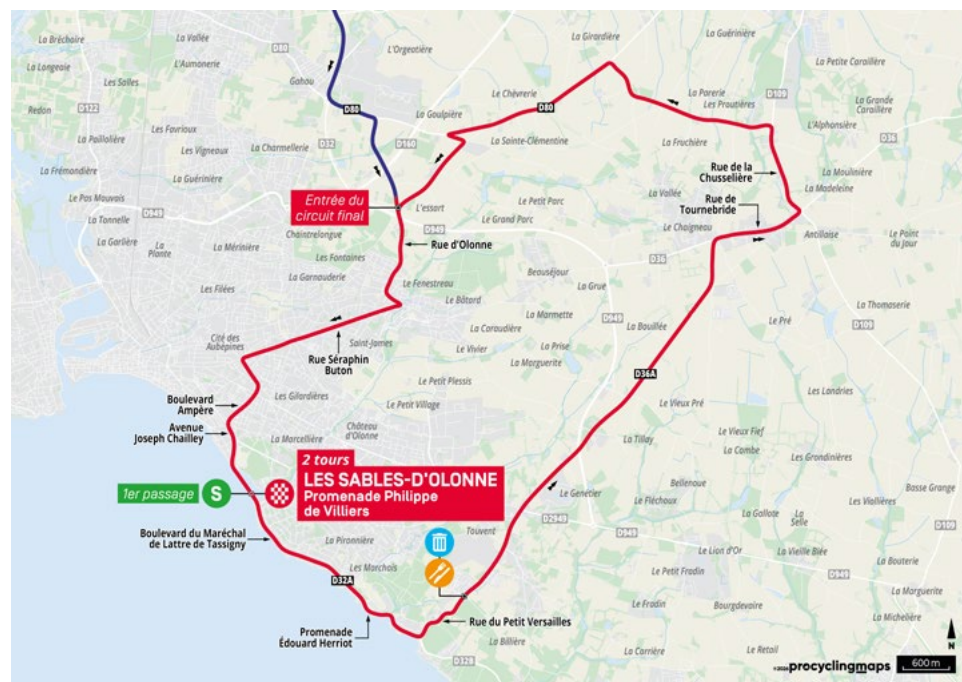
COLLECTIVITÉ PARTENAIRE



PLAN DE SITUATION



DERNIERS KILOMÈTRES

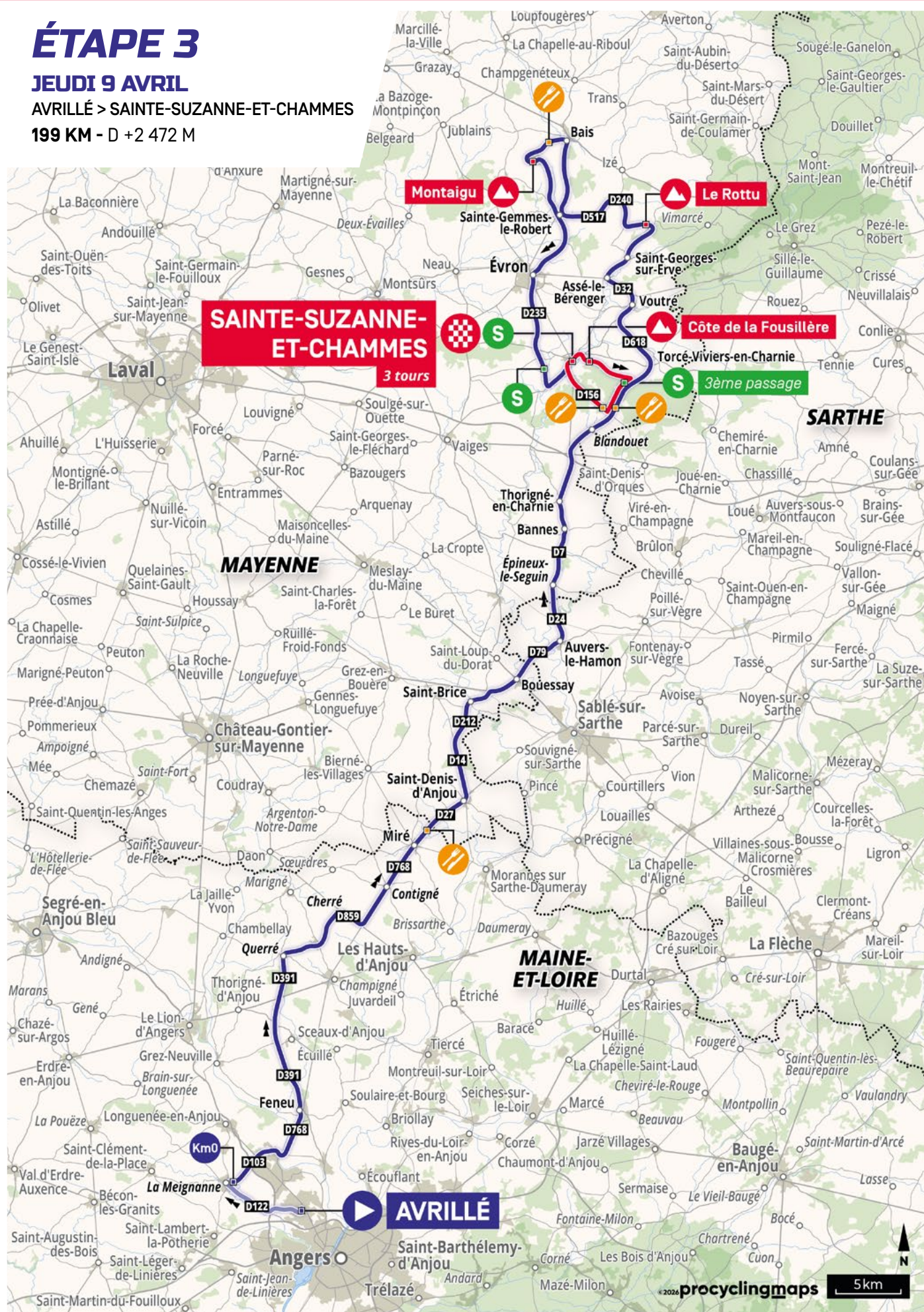


ÉTAPE 3

JEUDI 9 AVRIL

AVRILLÉ > SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

199 KM - D +2 472 M



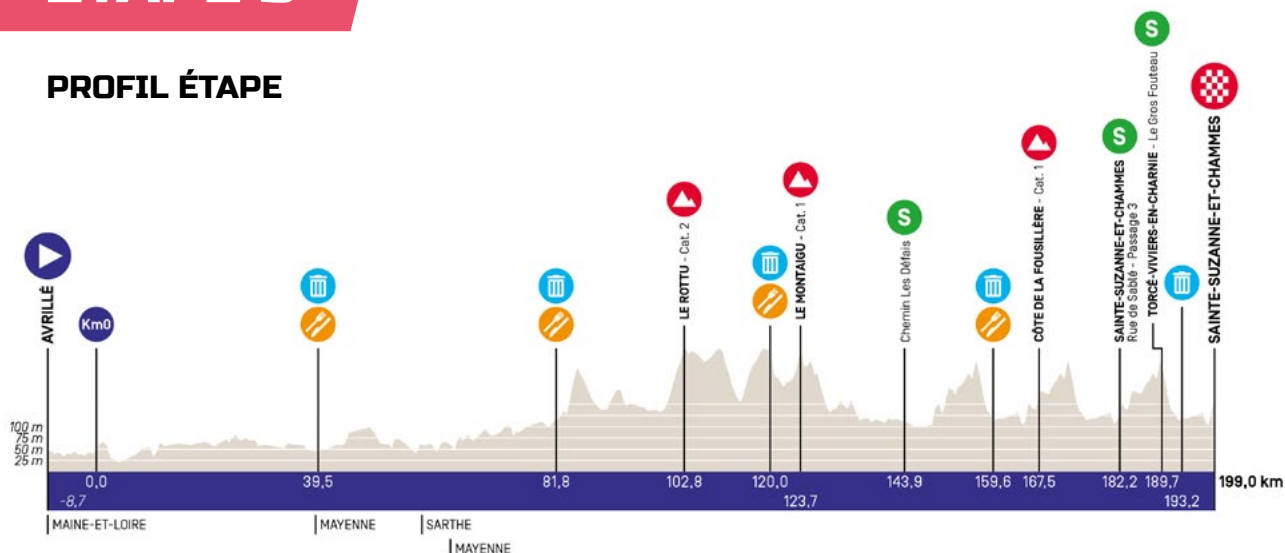


ITINÉRAIRE-HORAIRE JEUDI 9 AVRIL AVRILLÉ > SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES 199,00 KM

	VILLES TRAVERSÉES	ITINÉRAIRES	Km Fait	Km Restant	Horaires coureurs		
					40K/h	42K/h	44K/h
DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE							
	AVRILLÉ	Rassemblement : Fictif - 8,7 KM	0		11h10	11h10	11h10
	Départ réel	D103 / Face SARL Solanica	0	199,0	11h25	11h25	11h25
	FENEU	D191 / D191	9	190,0	11:38	11:37	11:37
	SCEAUX-D'ANJOU	D391 / D770 / D391	18,7	180,3	11:53	11:51	11:50
	CHERRÉ	D859 / D768 - Les Quatres Routes	30,9	168,1	12:11	12:09	12:07
	MIRÉ	D768 / D29 / D768	38,3	160,7	12:22	12:19	12:17
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE							
🔧	Ravitaillement	Miré, sur D768, Chemin de la Juguerie	39,5	159,5	12:24	12:21	12:18
	SAINT-DENIS-D'ANJOU	D27 / D14	43,7	155,3	12:30	12:27	12:24
⚠️	SAINT-BRICE	Passage à Niveau - D212- Rue de la Briqueterie	53,4	145,6	12:45	12:41	12:37
	BOUESSAY	D28 / D21 / D136	56,4	142,6	12:49	12:45	12:41
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE							
	AUVERS-LE-HAMON	D79 / D24	61,1	137,9	12:56	12:52	12:48
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE							
	ÉPINEUX-LE-SEGUIN	D7 / D566 / D24	65,8	133,2	13:03	12:59	12:54
	THORIGNE-EN-CHARNIE	D7 / D7	73	126,0	13:14	13:09	13:04
🔧	Ravitaillement - Zone déchet	Blandouet-Saint Jean, sur D210, Face chemin Les Crosnerie	81,8	117,2	13:27	13:21	13:16
	TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	D210 / D9 / D618	86,7	112,3	13:35	13:28	13:23
	VOUTRE	D125 / D234 / D125	92,9	106,1	13:44	13:37	13:31
	SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	D143 / D240	98,7	100,3	13:53	13:46	13:39
	SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	D240 / D540	99	100,0	13:53	13:46	13:40
GP	Grimpeur - 2 ^e Catégorie	Le Rottu - 3,4 KM à 4,1%	102,8	96,2	13:59	13:51	13:45
	IZE	D540 / D517	106,9	92,1	14:05	13:57	13:50
	SAINT-GEMMES-LE-ROBERT	D517 / D552	112,4	86,6	14:13	14:05	13:58
	BAIS	D20 / D241 / Route de Montaigu	118,8	80,2	14:23	14:14	14:07
🔧	Ravitaillement - Zone déchet	Route de Montaigu, sur C1 - chemin Grand Clou	120	79,0	14:25	14:16	14:08
GP	Grimpeur - 1 ^{re} Catégorie	Le Montaigu - 1, KM à 4,7%	123,7	75,3	14:30	14:21	14:13
	SAINT-GEMMES-LE-ROBERT	D517 / D552	130	69,0	14:40	14:30	14:22
	EVRON	D7 / Boulevard de Rochemado	136,1	62,9	14:49	14:39	14:30
PC	Point Chaud	D235 - Chemin Les Défais	143,9	55,1	15:00	14:50	14:41
	CHAMMES	D235 / D125	145,5	53,5	15:03	14:52	14:43
	Entrée sur le circuit	D125 / D7	147,6	51,4	15:06	14:55	14:46
	SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	Premier passage - Rue de Sablé	148,6	50,4	15:07	14:57	14:47
	Ravitaillement - Zone déchet	Le Buisson [Blandouet] sur D156	159,6	39,4	15:24	15:13	15:02
	SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	Deuxieme passage - Rue de Sablé	165,4	33,6	15:33	15:21	15:10
GP	Grimpeur - 1 ^{re} Catégorie	Côte de la Fousillère - 1 KM à 6,4%	167,5	31,5	15:36	15:24	15:13
PC	Point Chaud	Troisième passage - Rue de Sablé	182,2	16,8	15:58	15:45	15:33
	SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	Troisième passage - Rue de Sablé	182,2	16,8	15:58	15:45	15:33
	TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	La Haute Frétissière	189	10,0	16:08	15:55	15:42
PC	Point Chaud	D21 - Le Gros Fouteau	189,8	9,2	16:09	15:56	15:43
	BLANDOUET-SAINT JEAN	D210 / D156	193	6,0	16:14	16:00	15:48
D	Zone déchet	Le Buisson [Blandouet] sur D156	193,2	5,8	16:14	16:01	15:48
	SAINTÉ-SUZANNE-ET-CHAMMES	Arrivée	199	0,0	16:23	16:09	15:56

ÉTAPE 3

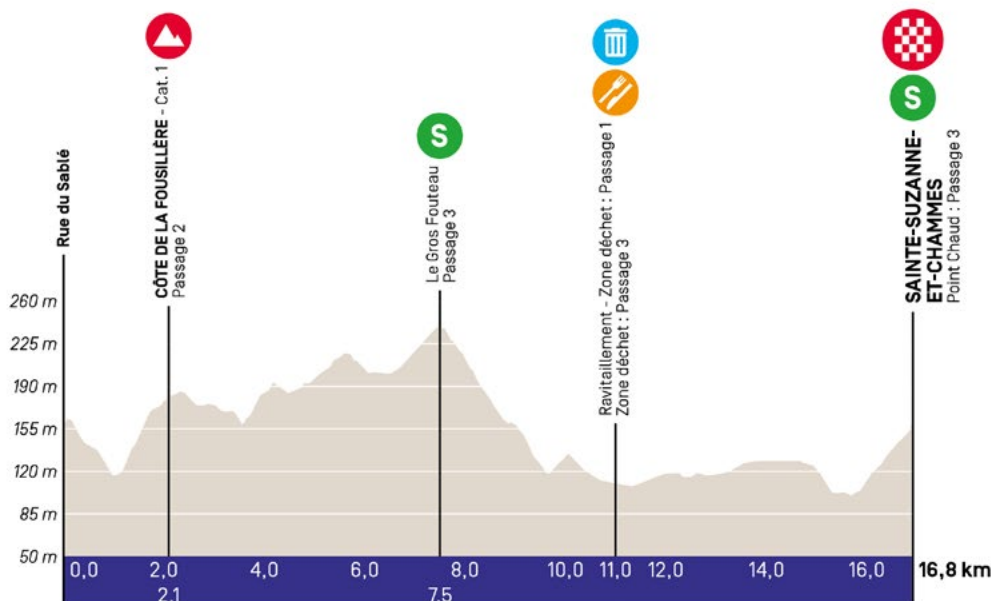
PROFIL ÉTAPE



POINTS DANGEREUX

KM	Parcours fictif	KM	Parcours en ligne	KM	Parcours en ligne
0,1	X2 Avenue Général de Gaulle - Sur 400 m	30,6	D859 / D768	98,5	X2 Saint-Georges-sur-Erve - Sur 500 m
1,0	Rue Albert Schweitzer / Rue Dunant	34	Contigné	106,9	D540 / D517
1,3	Avenue Général de Gaulle	37	X2 Miré - Sur 900 m	112,4	Sainte-Gemmes-le-Robert
1,6	Avenue de la Grande Planche	42,9	Saint-Denis-d'Anjou	118,8	Bais
2,1	Avenue Francois Mauriac	43,7	D14 - Sur 300 m	129,8	X4 Sainte-Gemmes-le-Robert
2,5	X5 Route de L'Adezière - Sur 400 m	51,2	X2 Saint-Brice	135,8	Evron - Sur 200 m
5,4	Route d'Angers	53,8	Les Agêts	136,7	Evron
8,0	X2 La Meignanne - Sur 500 m	53,9	Les Agêts	137,4	Evron
KM	Parcours en ligne	56,2	Bouessay	145,4	Chammes
2,5	D103	65,8	Epineux-le-Seguin	147,5	Sainte-Suzanne
4,6	X3 Montreuil-Juigné	68,5	D7 / D130 / D7	KM	circuit d'arrivée à effectuer trois fois
5,3	X2 Montreuil-Juigné - Sur 600 m	70,4	X5 Bannes	148,8	Sainte-Suzanne
8,6	X2 Feneu - Sur 300 m	72,7	X2 Thorigné-en-Charnie - Sur 400 m	149	Sainte-Suzanne
9,6	Feneu	76,9	D7 / D57 / D7	149,3	Sainte-Suzanne
18,6	D391 / D770 / D391	93,1	X2 Voutré	164,1	D7
21,8	X2 Querré	93,9	Voutré	164,3	Sainte-Suzanne
22,1	Querré	96,2	Assé-le-Béranger		
28,8	X2 Cherré	96,5	Assé-le-Béranger		

PROFIL CIRCUIT



ÉTAPE 3

Arrivée SAINTE-SUZANNE- ET-CHAMMES

DÉROULÉ



Latitude : 48.05573

Longitude : 0.49001

14 h 55 : 1^{er} passage sur la ligne

16 h 10 : Arrivée de la course

16 h 20 : Cérémonie protocolaire

17 h 20 : Réception officielle - Barnum Parking de la Boulangerie



PERMANENCE - SECRÉTARIAT

Mairie, Salle des mariages, 1 bis rue Jean de Bueil
53270 Saint-Suzanne-et-Chammes

CONTRÔLE MÉDICAL

Camion médical, ligne d'arrivée

SALLE DE PRESSE

Mairie, salle du conseil Municipal, 1 bis rue Jean de Bueil
53270 Saint-Suzanne-et-Chammes



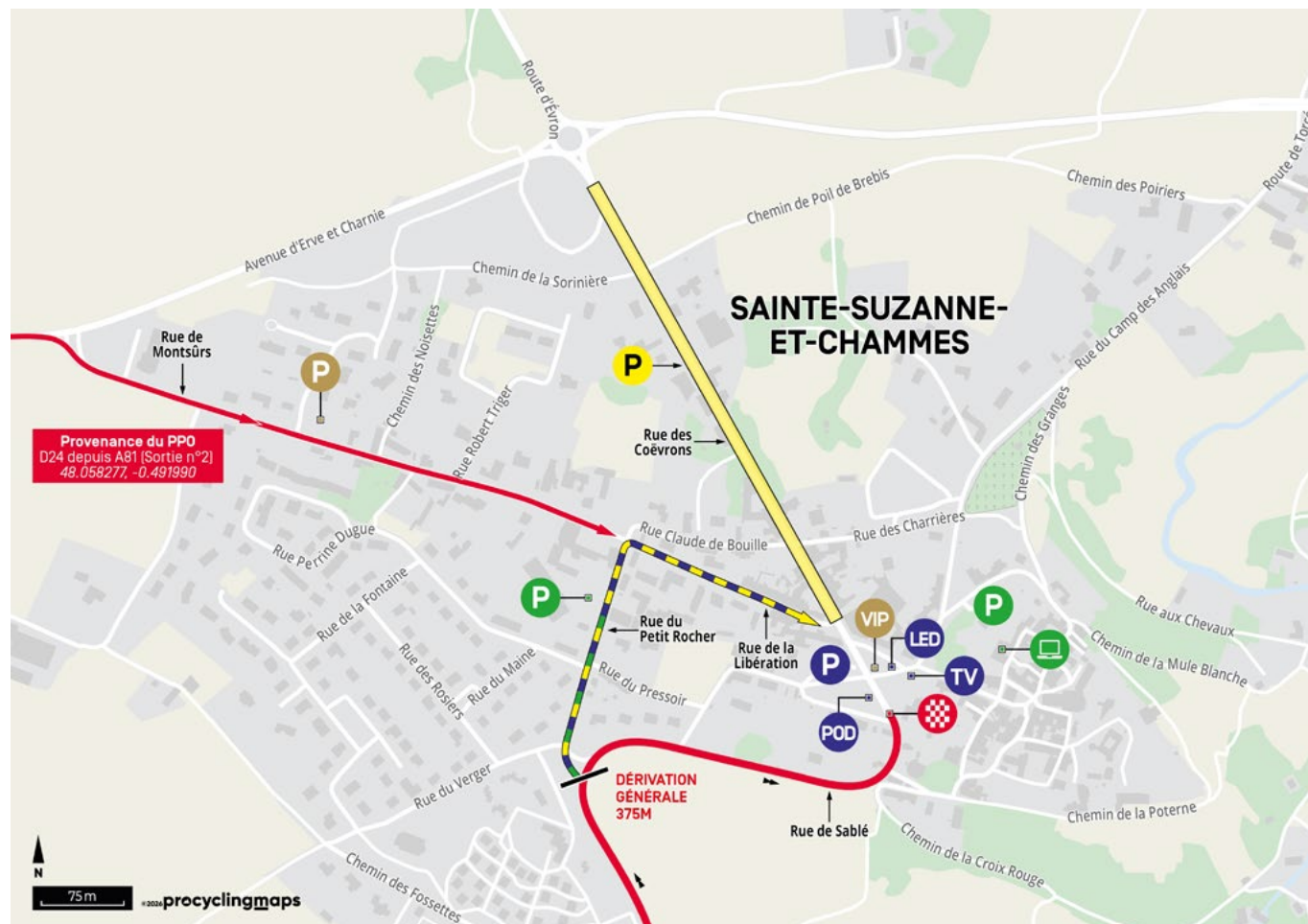
© Région Pays de la Loire / J. Sarago

COLLECTIVITÉ PARTENAIRE

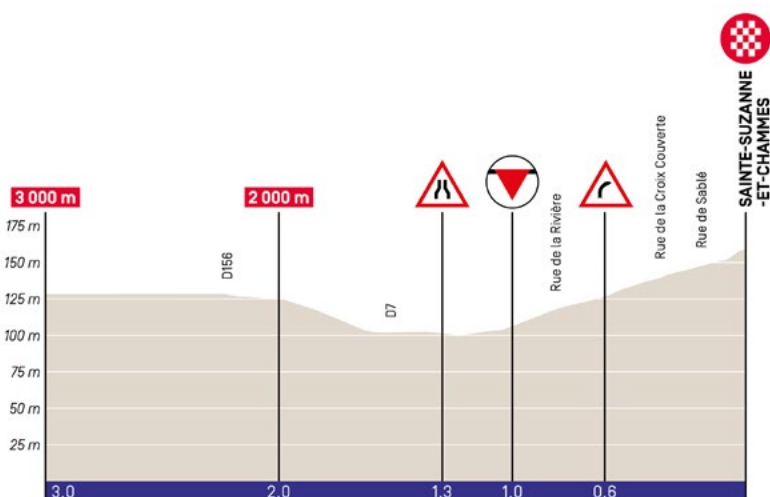
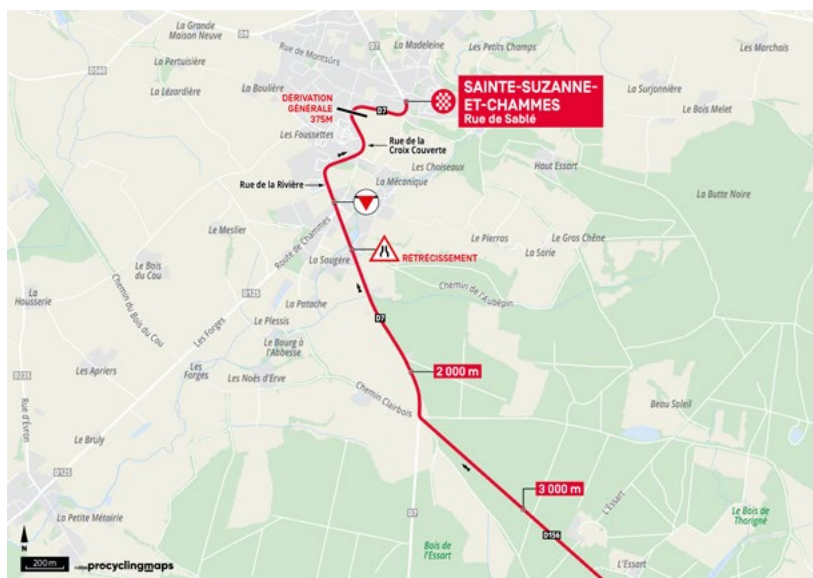
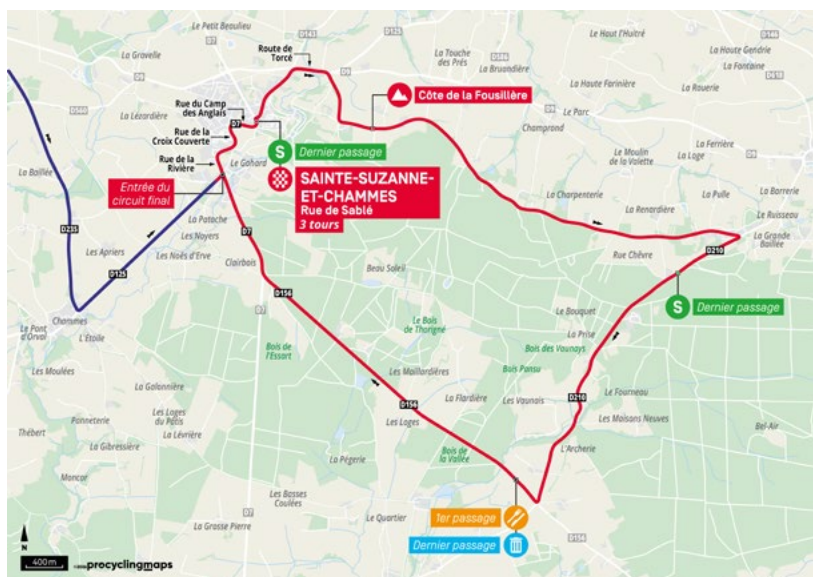


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEVRONS

PLAN DE SITUATION



DERNIERS KILOMÈTRES

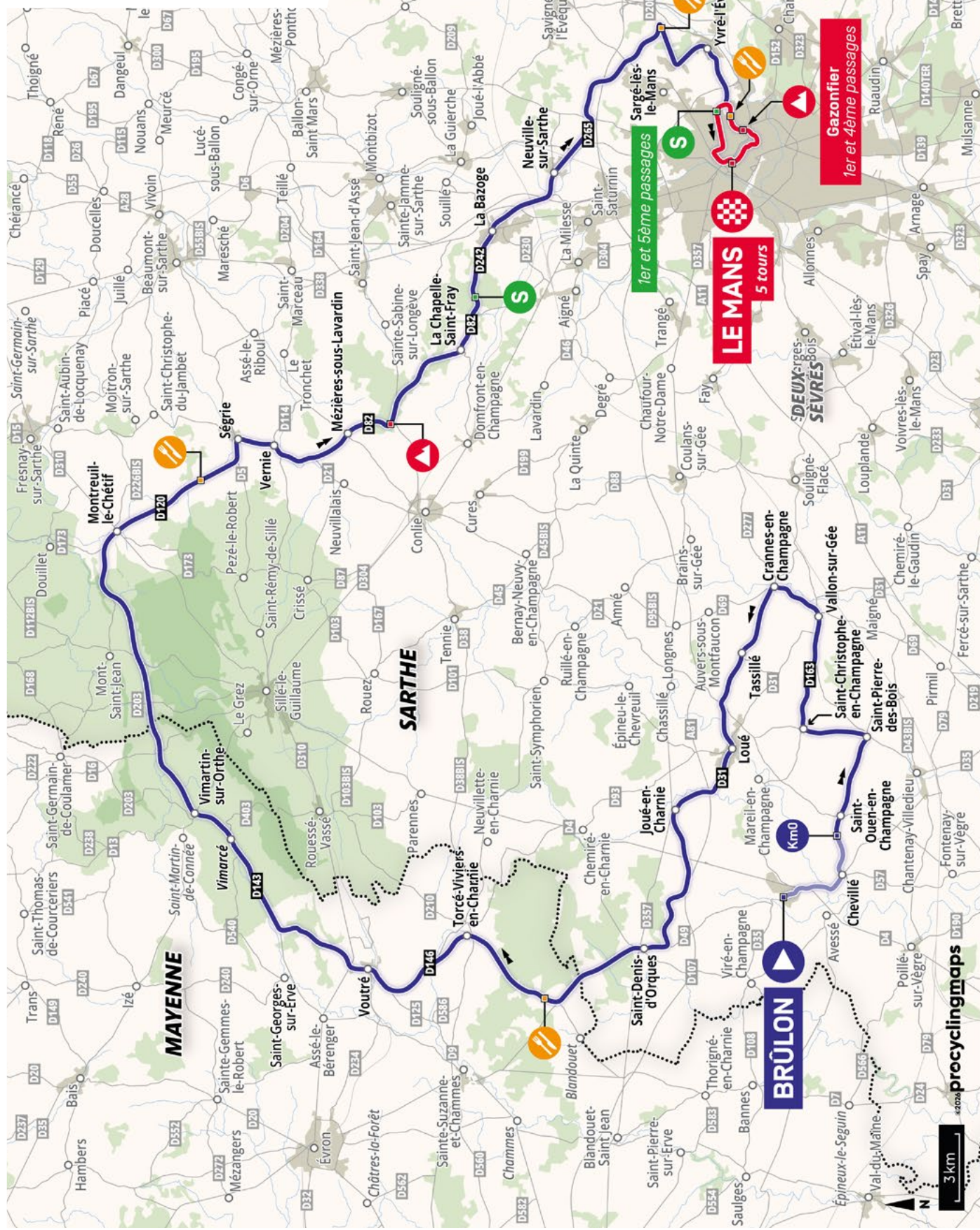


ÉTAPE 4

VENDREDI 10 AVRIL

BRÛLON > LE MANS

179,5 KM - D +2 015 M



ÉTAPE 4

Départ BRÛLON

DÉROULÉ



Latitude : 47.97716

Longitude : -0.22952

Contrôle de départ : Podium OF-X, Espace Vègre et Champagne, Av. André Marie

9 h 00 : Ouverture du village

10 h 25 à 11 h 25 : Signature, présentation des équipes

10 h 15 : Briefing, sécurité

Gendarmerie/Pilotes et Chauffeurs échelon course, Espace Vègre et Champagne

11 h 30 : Appel des coureurs

11 h 35 : Rassemblement et départ fictif

Rue du cimetière, Rue de l'Ourche, Rue Jules Delamotte, Rue Constant Cordier, Rue du Pavé, D4, Route de Chevillé, Rue de la Cavalcade, Rue Saint-Aubin, D43



11 h 50 : Départ réel des coureurs

D43, face chemin la Mouchemelière, 5,5 km après le départ fictif



© Ville de Brûlon

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES



PLAN DE SITUATION



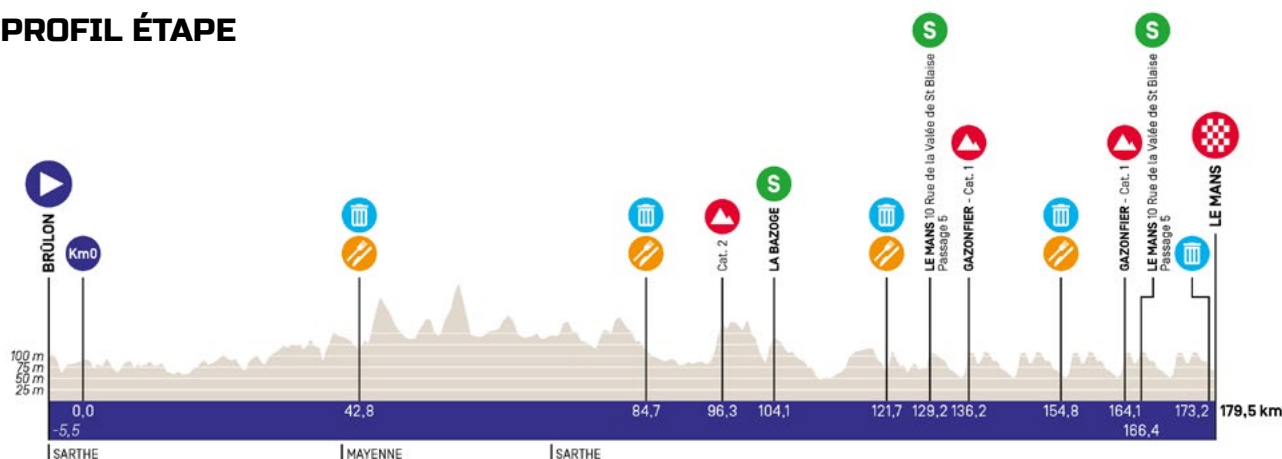


ITINÉRAIRE-HORAIRE VENDREDI 10 AVRIL BRÛLON > LE MANS 179,5 KM

	VILLES TRAVERSÉES	ITINÉRAIRES	Km Fait	Km Restant	Horaires coureurs		
					40K/h	42K/h	44K/h
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE							
	BRÛLON	Rassemblement : Fictif - 5,5 KM			11h35	11h35	11h35
	CHEVILLÉ	Rue de la Cavalcade / Rue Saint Aubin			11h42	11h42	11h42
	Départ Réel	D43 / Face chemin la Mouchemelière	0	179,5	11h50	11h50	11h50
	SAINT-PIERRE-DES-BOIS	D43 / D22 / D81	4,8	174,7	11:57	11:56	11:56
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE	D81 / D163	8	171,5	12:02	12:01	12:00
	VALLON-SUR-GÉE	D22 / D68	13,7	165,8	12:10	12:09	12:08
	LOUÉ	D21 Route du Général Dunlap / D31 Rue des États-Unis	24,6	154,9	12:26	12:25	12:23
	JOUÉ-EN-CHARNIE	Grande Rue / Rue du Calvaire	29,3	150,2	12:33	12:31	12:29
	SAINT-DENIS-D'ORQUES	D49 / D357 / D49	37,9	141,6	12:46	12:44	12:41
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE							
✂	Ravitaillement	Torcé-Vihier-en-Charnie, sur D210, les Crosneries	42,8	136,7	12:54	12:51	12:48
	TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	D9 /D618	47,7	131,8	13:01	12:58	12:55
	VOUTRE	D125 / D234 / D125	53,9	125,6	13:10	13:07	13:03
	SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	D143 / Le Domaine	59	120,5	13:18	13:14	13:10
	SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	D143 / D35	65,8	113,7	13:28	13:24	13:19
	VIMARTIN-SUR-ORTHE	C1 / D16 / C1	69,3	110,2	13:33	13:29	13:24
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE							
	MONTREUIL-LE-CHETIF	D173 / D310 / D120	80,5	99,0	13:50	13:45	13:39
✂	Ravitaillement - Zone déchet	Ségrie, sur D120 La Pied Boulerie,	84,7	94,8	13:57	13:51	13:45
	SÉGRIE	D120 / D5	86,9	92,6	14:00	13:54	13:48
	MÉZIÈRE-SOUS-LAVARDIN	D82 / D75 / D82	93,8	85,7	14:10	14:04	13:57
GP	Grimpeur - 2 ^e Catégorie	D82 - 1,8 km - 4,3%	96,3	83,2	14:14	14:07	14:01
	LA CHAPELLE-SAINT-FRAY	D82 / D82	101,3	78,2	14:21	14:14	14:08
PC	Point Chaud	La Bazoge D242 - Rte de la madeleine	104,1	75,4	14:26	14:18	14:11
	LA BAZOGE	D242 / D148A / D148	107,5	72,0	14:31	14:23	14:16
	NEUVILLE-SUR-SARTHE	Route de Neuville - Route du Petit Pont	110,6	68,9	14:35	14:28	14:20
	NEUVILLE-SUR-SARTHE	D265 / D300	114,9	64,6	14:42	14:34	14:26
	SARGE-LES-LE-MANS	Route du Parc / D301 / Chemin de Neuville	118,8	60,7	14:48	14:39	14:32
	PARENCE	Route de l'Arche en Vallée / Route du Roti	121,4	58,1	14:52	14:43	14:35
✂	Ravitaillement - Zone déchet	Parence, sur Route du Roti, La Petite Perche	121,7	57,8	14:52	14:43	14:35
	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	Route du Montsort / Route de Bois Jalu	123,6	55,9	14:55	14:46	14:38
	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	Rue Sainte-Marie / Boulevard Pasteur	125,4	54,1	14:58	14:49	14:41
	Entrée sur le circuit	Rue St Blaise	128,5	51,0	15:02	14:53	14:45
PC	Point Chaud	10 Rue de la Vallée de St Blaise [1 ^{er} passage]	129,2	50,3	15:03	14:54	14:46
	1 ^{er} passage Ligne d'arrivée	Avenue Général de Gaulle	133	46,5	15:09	15:00	14:51
GP	Grimpeur - 1 ^{re} Catégorie	Gazonfier - 1 ^{er} passage - 0,4 à 13,5%	136,2	43,3	15:14	15:04	14:55
	2 ^e passage Ligne d'arrivée	Avenue Général de Gaulle	142,3	37,2	15:23	15:13	15:04
	3 ^e passage Ligne d'arrivée	Avenue Général de Gaulle	151,6	27,9	15:37	15:26	15:16
✂	Ravitaillement - Zone déchet	Rue de l'Eventail	154,8	24,7	15:42	15:31	15:21
	4 ^e passage Ligne d'arrivée	Avenue Général de Gaulle	160,9	18,6	15:51	15:39	15:29
GP	Grimpeur - 1 ^{re} Catégorie	Gazonfier - 4 ^e passage - 0,4 à 13,5%	164,1	15,4	15:56	15:44	15:33
PC	Point Chaud	10 Rue de la Vallée de St Blaise [5 ^e passage]	166,4	13,1	15:59	15:47	15:36
	5 ^e passage Ligne d'arrivée	Avenue Général de Gaulle	170,2	9,3	16:05	15:53	15:42
D	Zone déchet	Rue de l'Eventail	173,2	6,3	16:09	15:57	15:46
	LE MANS	Avenue Général de Gaulle	179,5	0,0	16:19	16:06	15:54

ÉTAPE 4

PROFIL ÉTAPE



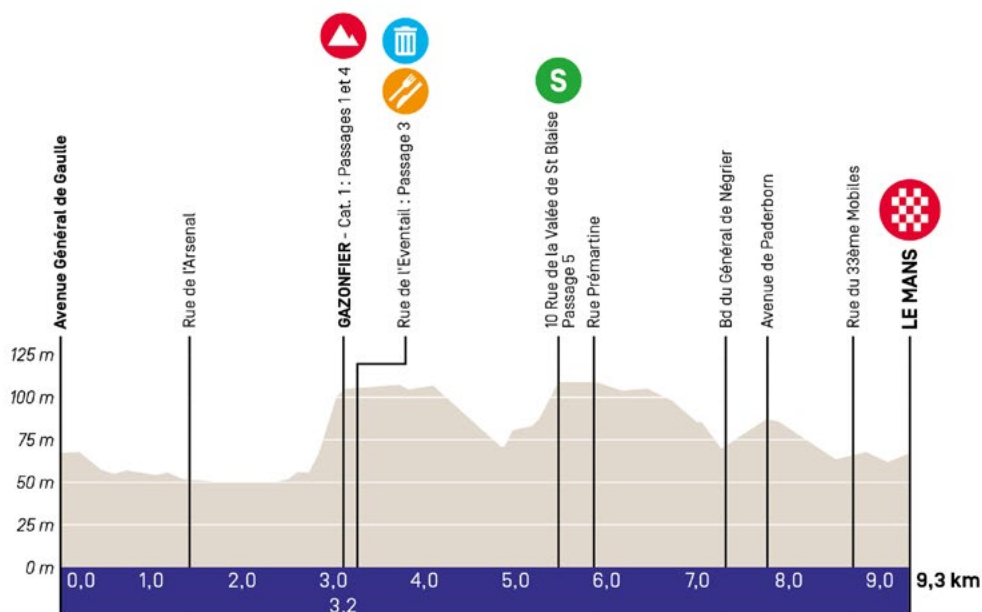
POINTS DANGEREUX

KM	Parcours fictif
0,1	Rue du Cimetière
0,5	Rue de l'Ouche
0,6	Rue Jules Delamotte - Sur 200 m
1,4	Av de la Libération
3,4	Chevillé - Sur 100 m
KM	Parcours en ligne
1,0	Saint-Quen-en-Champagne
4,7	X2 Saint - Pierre-des-Bois - Sur 300 m
13,7	Vallon-sur-Gée
15,8	Crannes-en-Champagne
25,0	Loué
25,7	Loué
29,2	Joué-en-Charnie

KM	Parcours en ligne
37,5	X2 Saint-Denis-d'Orques - Sur 500 m
53,9	X2 Voutré
54,6	D125 / D32
63,4	Vimarcé
65,5	D143 / Saint-Pierre-sur-Orthe
86,5	D120 / D5
93,4	X3 Mézières-sous-Lavardin - Sur 800 m
101,1	La Chapelle-Saint-Fray
106,1	X3 La Bazoge - Sur 800 m
107,7	La Bazoge Rue de Frénes
110,5	D197 / Route petit Pont
110,7	Traversée Pont Neuville-sur-Sarthe
111,6	Neuville-sur-Sarthe

KM	Parcours en ligne
113,3	X2 C2 / D47
124,9	Yvré - l'Evêque - Sur 2 km
129,2	Rue de la Vallée de Saint Blaise (Le Mans)
130,5	Rue Prémartine (Le Mans)
132	Rue du 33ème Mobile (Le Mans)
KM	circuit d'arrivée à effectuer Cinq fois
133,4	Rue Berthelot (Le Mans)
134,9	Rue des Marais (Le Mans)
136,3	Rue de la Solitude
139,9	Rue Prémartine (Le Mans)
141,9	Rue du 33ème Mobile (Le Mans)

PROFIL CIRCUIT



ÉTAPE 4

Arrivée LE MANS

DÉROULÉ

PPO Latitude : 48.02168950314736
Longitude : 0.2287578395230268

15 h 00 : 1^{er} passage sur la ligne

16 h 05 : Arrivée de la course

16 h 15 : Cérémonie protocolaire

17 h 20 : Réception officielle - Mairie Hall d'accueil

PERMANENCE - SECRÉTARIAT
Place des Comtes du Maine - Maine 200
Salle Curve

CONTRÔLE MÉDICAL
Camion médical, ligne d'arrivée

SALLE DE PRESSE
Place des Comtes du Maine - Maine 200
Salle Philippe Goude



COLLECTIVITÉ PARTENAIRE

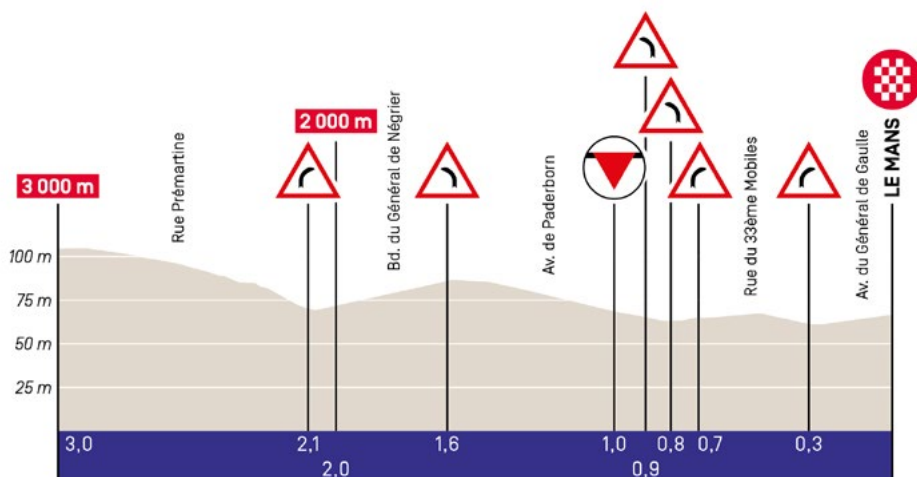
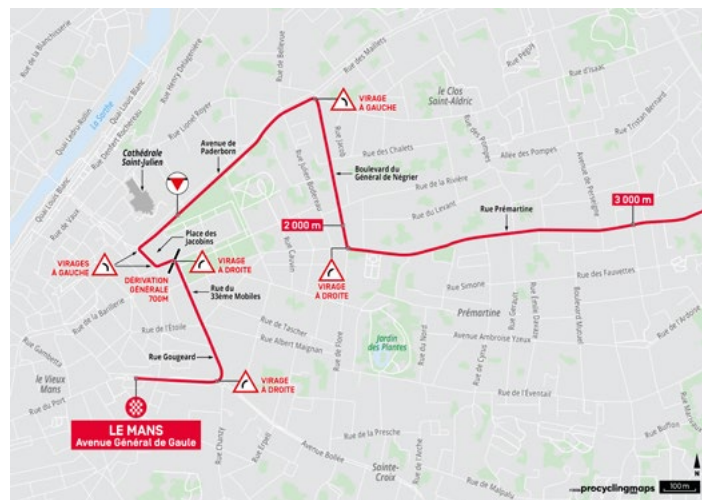
**:Of course
LE MANS**

PLAN DE SITUATION



ÉTAPE 4

DERNIERS KILOMÈTRES



CÔTE DE GAZONFIER

Lieu : Rue Gazonfier - 72100 Le Mans

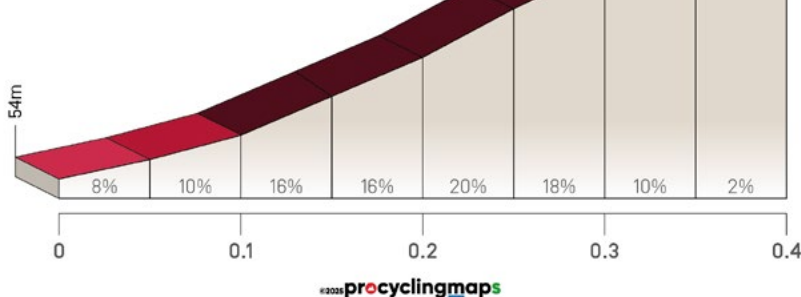
Distance : 0.4 km

Gain : 50 m

Pourcentage moyen : 12.5%

Pourcentage maximum : 20%

Revêtement : Asphalte



RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Région Pays de la Loire Tour est organisée par Le Mans Sarthe Cyclisme Organisation 80, rue de la Pie 72250 Brette les Pins, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026.

Directeur de Course : Drouault Laurent
laurentbpdrouault@gmail.com – 06 24 78 84 88

Safety Manager : Plouze Didier
d.plouze@gmail.com – 06 77 14 53 59

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elites (ME). Elle est inscrite au Calendrier UCI ProSeries (Classe 2. Pro). Conformément à l'article 2.10.008 du règlement de l'UCI, elle attribue des points pour le classement « Mondial UCI Hommes Elite et Moins de 23 ans »

Place	Classement final	Classement des étapes	Port du maillot de leader
1	250	25	5
2	170	15	
3	140	10	
4	120	5	
5	100	3	
6	80		
7	70		
8	60		
9	50		
10	40		
11	30		
12	20		
13	10		
14	10		
15	10		
16 au 25	6		
26 au 30	5		
31 au 40	3		

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI WorldTeams (max 72%) - UCI ProTeams - équipes continentales UCI du pays [1] - équipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays [1] - équipes continentales UCI étrangères (max 2) [1] - équipe nationale du pays de l'organisateur.

[1] Pour prendre le départ d'une épreuve UCI ProSeries, les équipes continentales UCI et les équipes professionnelles cyclo-cross UCI doivent contribuer au programme de lutte contre le dopage lié aux épreuves de l'UCI ProSeries tel que défini dans les obligations financières publiées par

l'UCI ; les équipes concernées figureront sur une liste publiée sur le site Internet de l'UCI.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs est fixé à 6 par équipe. Une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 4 coureurs. Conformément à l'article 2.3.009, la signature de la feuille de départ débutera une heure et dix minutes (1h10) avant l'heure de départ du lieu de rassemblement et prendra fin dix (10) minutes avant l'heure de départ. L'ordre horaire sera établi et communiqué la veille de chaque étape.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le lundi 6 avril 2026 à 14h00 à l'Abbaye de Fontevraud, Place des Plantagenêts, Parloir 2, 49 590 Fontevraud-l'Abbaye.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 15h30 à 16h45 le lundi 6 avril 2026 à l'Abbaye de Fontevraud, Place des Plantagenêts, Parloir 2, 49 590 Fontevraud-l'Abbaye.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h00 et aura lieu lundi 6 avril 2026 à l'Abbaye de Fontevraud, Place des Plantagenêts, Auditorium, 49 590 Fontevraud-l'Abbaye.

ARTICLE 5. PILOTES EN COURSE

Tous les pilotes en course devront obligatoirement se présenter à une réunion de sécurité qui se déroulera le lundi 6 avril 2026 à 18h à l'Auditorium, Abbaye royale 49 590 Fontevraud-l'Abbaye.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,550 Mhz.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Bretagne Service Course.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage et 1 moto de dépannage.

ARTICLE 8. ARRIVÉES

L'article 2.6.027 est applicable sur toutes les étapes ; il n'y a pas d'arrivée au sommet.

Le protocole de la zone de sprint pour les étapes avec arrivée prévue au sprint massif est appliqué comme suit.

Les lieux concernés seront indiqués par des panneaux et qu'il s'agit de 5,2km de l'arrivée pour la deuxième étape.

Étape 1 : sprint zone 3km

Étape 2 : sprint zone 5,2km (Dérogation UCI)

ARTICLE 9. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Pour chaque étape en ligne, il est accordé un délai d'arrivée augmenté de 10% par rapport au temps du vainqueur. En cas d'événements exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

A cet égard, les articles 2.6.032 et 2.6.032bis du règlement UCI seront appliqués intégralement.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS - REPORTS

Les classements suivants sont établis :

Classement général au temps individuel

Le leader du classement porte un maillot jaune.

Le classement général individuel au temps sera établi suivant l'article 2.6.014 de l'UCI, en prenant en compte les bonifications/pénalisations.

En cas d'égalité les coureurs sont départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Classement par points

Le leader du classement porte un maillot vert.

Un classement individuel par points est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires, ainsi que lors de l'arrivée de chaque étape.

Au cours de l'épreuve, il sera disputé 12 sprints intermédiaires :

1^{er} étape :

D7 – Montrevault-sur-Erve	17 Avenue du Bon Air	Km	100,1
Vertou	1 ^{er} passage sur la ligne – Boulevard Guichet Serex	Km	151,9
Vertou	2 ^e passage sur la ligne – Boulevard Guichet Serex	Km	160,8

2^e étape :

D78 – Beaufou	21 Rue le Pro Sec	Km	31,8
D40 – Brem-sur-Mer	Face Rue du Fief Quartier	Km	79,5
Les Sables-d'Olonne	1 ^{er} passage sur la ligne – Promenade Philippe de Villiers	Km	104,8

3^e étape :

D235 – Sainte-Suzanne-et-Chammes	Face Chemin les Défaïs	Km	143,9
D7 – Sainte-Suzanne-et-Chammes	3 ^e passage sur la ligne – Rue de Sablé	Km	182,2
D210 – Sainte-Suzanne-et-Chammes	3 ^e passage – Face le Gros Fouteau	Km	189,8

4^e étape :

D242 – La Bazoge	Route de la Madeleine	Km	104,1
LE MANS	10 rue de la Vallée de St-Blaise – 1 ^{er} passage	Km	129,2
LE MANS	10 rue de la Vallée de St-Blaise – 5 ^e passage	Km	166,4

Attribution des Points Arrivée en ligne

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Pts	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour chaque sprint intermédiaire, il est attribué respectivement :
5 – 3 – 1 points aux trois premiers classés.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex-æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 - Nombre de victoire d'étapes
- 2 - Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
- 3 - Classement général individuel au temps

Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement du meilleur grimpeur

Le leader du classement porte un maillot rouge.

Un Classement de la Montagne est disputé sur l'ensemble des 10 côtes retenues pour ce classement.

Il est attribué les points suivants dans chacune des catégories :

a) Côtes de 1^{re} catégorie : il sera distribué 10, 8, 6, 4, 2, et 1 points.

b) Côtes de 2^e catégorie : il sera attribué 6, 4, 2 et 1 points.

c) Côtes de 3^e catégorie : il sera attribué 4, 2 et 1 points

Etape	Cat.	Côte de	Km au pied	Km au sommet
Fontevraud-L'Abbaye > Vertou	3 ^e	Saint-Lambert-du-Lattay - D160 - 27 Rue du Pont Barre	59,9	60,5
	3 ^e	Montrevault-sur-Evre - D92 - La Rouillère	103,2	104,1
La Garnache > Les Sables-d'Olonne	3 ^e	Apremont - D21 - 57 Route de Coex	52,87	53,7
	3 ^e	Saint-Julien-des-Landes - 2 Rue du Jaunay	66,4	67,1
Avrillé > Sainte-Suzanne	2 ^e	Saint Georges sur Erve - Route des Cages - Le Rottu	99,4	102,8
	1 ^{re}	Le Montaigu	122,6	123,7
	2 ^e	Saint-Suzanne et Chammes - La Fousillère - 2 ^e passage	166,5	167,5
Brûlon > Le Mans	2 ^e	Mézière-Sous-Lavardin - D82 - Carrefour Sainte-Sabine / Neuvillalais	94,5	96,3
	1 ^{re}	Le Mans Gazonfier - 1 ^{er} passage	135,8	136,2
	1 ^{re}	Le Mans Gazonfier - 4 ^e passage	163,7	164,1

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement de la Montagne.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex-æquo au Classement général individuel de la Montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement des jeunes

Le classement sera établi pour les coureurs nés après le 01 janvier 2004.

Le leader du **classement général** porte un maillot blanc.

Le leader du **classement général final** sera déterminé suivant son classement général final **au temps**.

Lors de la réunion de la direction de course et du collège des commissaires, au départ du Région Pays de la Loire Tour, seront établis les critères (date de naissance) définissant la qualification de "jeune coureur du Région Pays de la Loire Tour "

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctif est le suivant :

1. Classement général au temps
2. Classement général par points
3. Classement général du meilleur grimpeur
4. Classement général du meilleur jeune
5. Maillots non portés en course :
A. Maillot bleu (Vainqueur d'étape)
B. Maillot rouge (Combatif du jour) qui sera désigné par le comité d'organisation.

Classement par équipes

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex-æquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour
3. etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

À chaque départ d'étape, les coureurs portant un maillot de leader seront invités à se présenter en tête de peloton sur la ligne de départ.

ARTICLE 11. BONIFICATIONS

— **À l'arrivée des étapes**, des bonifications en temps (reportées uniquement au classement général individuel maillot couleur jaune) sont attribuées aux trois premiers coureurs, selon le barème suivant : 10" au premier, 6" au deuxième, 4" au troisième à chaque arrivée d'étapes (art. 2.6.019).

— **À chaque sprint intermédiaire**, il est attribué respectivement 3", 2" et 1" aux 3 premiers coureurs classés.

ARTICLE 12. PRIX

La dotation de l'épreuve conforme au barème classe 2.1 est répartie ainsi qu'il suit :
le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est 59 140 €.

	ÉTAPES					PRIX SPÉCIAUX	
Place	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	4 ^e étape	Classement Général	Classement Grimpeur	Classement Point
1	3 615 €	3 615 €	3 615 €	3 615 €	7 230 €	1200 €	1200 €
2	1 805 €	1 805 €	1 805 €	1 805 €	3 610 €	800 €	800 €
3	905 €	905 €	905 €	905 €	1 810 €	300 €	300 €
4	455 €	455 €	455 €	455 €	910		
5	365 €	365 €	365 €	365 €	730		
6	270 €	270 €	270 €	270 €	540		
7	270 €	270 €	270 €	270 €	540		
8	180 €	180 €	180 €	180 €	360		
9	180 €	180 €	180 €	180 €	360		
10	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
11	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
12	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
13	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
14	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
15	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
16	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
17	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
18	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
19	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
20	95 €	95 €	95 €	95 €	190		
	9 090 €	9 090 €	9 090 €	9 090 €	18 180 €	2 300 €	2 300 €
TOTAL DES PRIX					54 540 €	4 600 €	
TOTAL CIRCUIT					59 140 €		

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement de l'UCI relatif au contrôle antidopage s'applique intégralement à l'épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Un **véhicule adapté** pour le contrôle antidopage sera situé à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément aux articles 1.2.112 et 2.6.018 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter à la cérémonie protocolaire dans les 10 minutes suivant leur arrivée, sauf circonstance exceptionnelle :

À l'issue de chaque étape :

- le vainqueur de l'étape du jour ;
- le leader du classement général individuel au temps ;
- les leaders des classements annexes suivants :

Points, Grimpeur et Jeune ;

- le plus combatif de l'étape.

À l'issue de la dernière étape :

- le vainqueur de l'étape du jour ;
- les vainqueurs des classements annexes ;
- les trois premiers du classement général individuel au temps ;
- les différents porteurs de maillots distinctifs ;
- l'équipe vainqueur du classement par équipe générale accompagnée du directeur sportif.

Conformément à l'article 2.6.018, l'organisateur peut, si un coureur est leader dans plusieurs classements, imposer le port du maillot distinctif au 2^e, voire 3^e ou 4^e coureur du classement concerné.

En informant préalablement le Président du Collège des Commissaires, l'ordre pourra toutefois être modifié en cas de nécessité opérationnelle.

ARTICLE 15. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

RAVITAILLEMENTS – ZONES DE DÉCHETS

1^{re} étape : Mardi 7 avril 2026

Fontevraud > Vertou

Zone 1 : Zone de déchets, Martigné-Briand - sur D125, route de Thouarcé, entre Km 39,9 à 40,2 [ravitaillement 40,2 à 41,2 km] et Km 41,2 à 41,5.

Zone 2 : Zone de déchets, La Chataigneraie - Les Couraudières, sur D249, entre Km 79,6 à 79,9 [ravitaillement 79,9 à 80,9] et Km 80,9 à 81,2.

Zone 3 : Zone de déchets, Vallet, La Guertinière, sur la Route de la Pommeraie entre km 122,7 et 123 [ravitaillement 123 à 124] et Km 124 à 124,4

Zone 4 : Zone de déchets, Vertou, Portillon, sur Route des Pegers, [Circuit d'arrivée] entre Km 162,5 à 162,8 [ravitaillement 162,8 à 163,8] et Km 163,8 à 164,1.

Zone 5 : Zone de déchets, Vertou, Portillon, sur Route des Pegers, [Circuit d'arrivée] entre Km 180,3 à 180,6.

2^e étape : Mercredi 08 avril 2026

La Garnache > Les Sables-d'Olonne

Zone 1 : Zone de déchets, Palluau - sur D40B, Face voie du Port, entre Km 41,8 à 42,1 [ravitaillement 42,1 à 43,1] et Km 43,1 à 43,4.

Zone 2 : Zone de déchets, Brem-sur-Mer - sur D80, ZA la Jagoise, entre Km 81,6 à 81,9 [ravitaillement 81,9 à 82,9] et Km 82,9 à 83,2.

Zone 3 : Zone de déchets, Les Sables-d'Olonne - sur D32a, face Chemin de la Billière [Circuit d'arrivée] entre Km 108,8 à 109,2 [ravitaillement 109,2 à 110,2] et Km 110,2 à 110,5.

Zone 4 : Zone de déchets, Les Sables-d'Olonne - sur D32a, face Chemin de la Billière [Circuit d'arrivée] entre Km 133,2 à 133,5.

3^e étape : Jeudi 09 avril 2026

Avrillé > Sainte-Suzanne-et-Chammes

Zone 1 : Zone de déchets, après Miré, sur D768, face chemin de la Juguerie entre Km 39,5 à 39,8 [ravitaillement 39,8 à 42,1] et Km 41,8 à 42,1.

Zone 2 : Zone de déchets après Blandouet, sur D210, face les Crosnerie entre Km 81,8 à 82,1 [ravitaillement 82,1 à 84] et Km 84 à 84,3.

Zone 3 : Zone de déchets après Bais, Route de Montaigu, entre Km 120 à 120,3 [ravitaillement 120,3 à 121,4] et Km 121,4 à 121,7.

Zone 4 : Zone de déchets, après Sainte-Suzanne-et-Chammes face Le Buisson [circuit d'arrivée] sur D156, entre Km 159,6 à 159,9 [ravitaillement 159,9 à 162,4] et Km 162,4 à 162,7.

Zone 5 : Zone de déchets, après Sainte-Suzanne-et-Chammes face Le Buisson [circuit d'arrivée] sur D156, entre Km 193,2 à 193,6.

4^e étape : Vendredi 10 avril 2026

Brûlon > Le Mans

Zone 1 : Zone de déchets, Torcé Vivier en Charnie, sur D210, face les Crosnerie, entre Km 42,8 à 43,1 [ravitaillement 43,1 à 45,1] et Km 45,1 à 45,4.

Zone 2 : Zone de déchets, Ségrie, sur D120, La Pied Boulerie, entre Km 84,7 à 85 [ravitaillement 85 à 86] et Km 86 à 86,3.

Zone 3 : Zone de déchets, Parence, sur Route du Roti, La Petite Perche, entre Km 121,7 à 122 [ravitaillement 122 à 123] et Km 123 à 123,3.

Zone 4 : Zone de déchets, Le Mans, Rue de la Solitude, Rue de l'Eventail entre Km 154,8 à 155,1 [ravitaillement 155,1 à 156,1] et Km 156,1 à 156,3.

Zone 5 : Zone de déchets, Le Mans, Rue de la Solitude, Rue de l'Eventail entre Km 173,2 à 173,5.

CENTRES HOSPITALIERS

Mardi 7 avril : 1^{re} étape

Fontevraud-L'Abbaye > Vertou

- CH DE CHOLET, 1 Rue Marengo, 02 41 49 60 00
- CH DE NANTES, 85 Rue Saint-Jacques, 02 40 08 33 33
- CHU – SAUMUR, BP 100 Route de Fontevraud
49403 Saumur Cedex, 02 41 53 30 30

Mercredi 8 avril : 2^e étape

LA GARNACHE > LES SABLES-D'OLONNE

- CH LOIRE VENDÉE OCEAN, Boulevard Guérin
85300 Challans, 02 51 49 50 00
- CH DÉPARTEMENTAL VENDÉE, Boulevard Stéphane Moreau
85925 La Roche-su-Yon Cedex 9, 02 51 44 61 61
- CH CÔTE DE LUMIÈRE, 4 rue Jacques Monod
85340 Olonne sur Mer, 02 51 21 85 85

Jeudi 9 avril : 3^e étape

AVRILLÉ > SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

- CH DE LAVAL, 33 Rue du Haut Rocher, 02 43 66 50 00
- CHU ANGERS, 4 rue Larrey 49100 Angers, 02 41 35 36 37
- CH NORD MAYENNE, 229 boulevard Paul Lintier, CS 60102
53100 Mayenne, 02 43 08 73 00

Vendredi 10 avril : 4^e étape

BRÛLON > LE MANS

- CH SILLÉ-LE-GUILLAUME, 1 Rue Alexandre Moreau,
02 43 52 53 54
- CHU LE MANS 194, av Robillard, 02 43 43 43 43

ÉQUIPES AU DÉPART

WORLD TOUR



DECATHLON
CMA CGM



EF EDUCATION EASYPOST



GROUPAMA FDJ



NSN CYCLING TEAM



UNO-X MOBILITY

PRO TEAMS



COFIDIS



BARDIANI CSF



CAJA RURAL
SEGUROS RGA



EUSKALTEL
EUSKADI



PINARELLO Q36-5
PRO CYCLING TEAM



TEAM FLANDERS
BALOISE



TEAM NOVO
NORDISK



TEAM POLTI
VISITMALTA



TOTALÉNERGIES



UNIBET TIETEMA
ROCKETS

CONTINENTALES



CIC PRO CYCLING ACADEMY



NICE METROPOLE
CÔTE AZUR



ST-MICHEL PREFERENCE
HOME AUBER93



VAN RYSEL
ROUBAIX

PERMANENCES

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les contrôles antidopage se dérouleront dans un véhicule aménagé à proximité de l'arrivée, et dont l'accès sera fléché.

PERMANENCES

FONTEVRAUD-L'ABBAYE	Abbaye de Fontevraud - Parloir 2, 49590 Fontevraud-l'Abbaye	Lundi 6 avril de 14 h à 17 h Mardi 7 avril de 9 h 30 à 11 h
VERTOU	Les Lavandières, Petit parking du Lory - Salle Hirondelles	Mardi 7 avril de 14 h à 18 h
LA GARNACHE	Le Lavoir - Rue de Challans	Mercredi 8 avril de 9 h 30 à 11 h
LES SABLES-D'OLONNE	Salle des Palmiers - L'Institut Sports Océan 1, Promenade Philippe de Villiers	Mercredi 8 avril de 14 h à 18 h
AVRILLÉ	Gymnase Delaune - Stade Delaune	Jeudi 9 avril de 9 h 30 à 11 h
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	Mairie - Salle des mariages - 1 bis rue Jean-de-Bueil	Jeudi 9 avril de 14 h à 18 h
BRÛLON	Espace Vègre et Champagne	Vendredi 10 avril de 9 h 30 à 11 h
LE MANS	Maine 2000 - Salle Curve	Vendredi 10 avril de 14 h à 18 h

En dehors de ces heures : Tél. 06 24 78 84 88 / 06 87 82 91 85

HÉBERGEMENT DES COMMISSAIRES

DURÉE	ÉTABLISSEMENT	TÉLÉPHONE
Lundi 6 avril 2026		
Du lundi 6 avril au mardi 7 avril 2026 Dîner et petit-déjeuner inclus	CAMPANILE HOTEL RESTAURANT SAUMUR Carré de Bournan 49400 SAUMUR BAGNEUX	02 41 40 46 46
Mardi 7 avril 2026		
Du mardi 7 avril au mercredi 8 avril 2026 Dîner et petit-déjeuner inclus	BRIT HOTEL NANTES LA BEAUJOIRE 45 bd des Batignolles 44300 NANTES	02 40 50 07 07
Mercredi 8 avril 2026		
Du mercredi 8 avril au jeudi 9 avril 2026 Dîner et petit-déjeuner inclus	HOTEL RESTAURANT KYRIAD ANGERS Allée de la Bergerie 49190 LES PONTS DE CÉ	02 41 44 92 44
Jeudi 9 avril 2026		
Du jeudi 9 avril au vendredi 10 avril 2026 Dîner et petit-déjeuner inclus	CAMPANILE LE MANS EST 23 bd Pablo NERUDA 72000 LE MANS	02 43 72 18 72

HÉBERGEMENTS DES ÉQUIPES

DURÉE	ÉTABLISSEMENT	TÉLÉPHONE
DECATHLON CMA CGM		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du mardi 7 avril dîner au mercredi 8 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL NUIT DU PAYS DE RETZ – Zone de loisirs 44710 PORT ST PÈRE	02 40 57 91 14
Du mercredi 8 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	AU RELAIS GUE DE SELLE Route de Mayenne 53600 MEZANGERS	02 43 91 20 00
GROUPAMA FDJ		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du mardi 7 avril dîner au mercredi 8 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD LES CHAMPS D'AVAUX - 1 route des Fretières 44830 BOUAYE	02 40 65 43 50
Du mercredi 8 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	AU RELAIS GUE DE SELLE Route de Mayenne 53600 MEZANGERS	02 43 91 20 00
EF EDUCATION EASYPOST		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL SPA CHAI DE LA PALEINE - 10 place Jules Raimbault 49260 LE PUY NOTRE DAME	02 41 38 28 25
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL L'ERMITAGE 3 place Saint Pierre 53340 SAULGES	02 43 64 66 00
TOTALENERGIES		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD 8 av. Aliénor d'Aquitaine 49070 BEAUCOUZÉ	02 52 57 00 39
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	IBIS ST HERBLAIN 345 bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	02 40 92 04 50
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	BRIT HOTEL ZA Les Impasse des Grues Rouges, Rue Louis Chappée 72650 SAINT SATURNIN	02 43 25 54 54
TEAM POLTI VISITMALTA		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	BRIT PARC DES EXPOS Parc du bon puits 49480 St Sylvain d'Anjou	02 41 60 87 88
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	BRIT HOTEL ZA Les Impasse des Grues Rouges, Rue Louis Chappée 72650 SAINT SATURNIN	02 43 25 54 54

DURÉE	ÉTABLISSEMENT	TÉLÉPHONE
UNOX MOBILITY		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du mardi 7 avril dîner au mercredi 8 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD LES CHAMPS D'AVAUX - 1 route des Fretières 44830 BOUAYE	02 40 65 43 50
Du mercredi 8 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL L'OASIS 9 la Grande Sourderie 53700 VILLAINES LA JUHEL	02 43 03 28 67
ST MICHEL - PREFERENCE HOME - AUBER93		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du mardi 7 avril dîner au mercredi 8 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD LES CHAMPS D'AVAUX - 1 route des Fretières 4830 BOUAYE	02 40 65 43 50
Du mercredi 8 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE CHOLET 45 avenue d'Angers 49300 CHOLET	02 41 71 08 08
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	AU RELAIS GUE DE SELLE Route de Mayenne 53600 MEZANGERS	02 43 91 20 00
COFIDIS		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD 8 av. Aliénor d'Aquitaine 49070 BEAUCOUZÉ	02 52 57 00 39
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	IBIS LE MANS EST 3 rue Clément Marot 72100 LE MANS	02 43 84 10 21
NSN CYCLING TEAM		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	HÔTEL DE LA SAULAIE 104 rue des Fougerons 49700 DOUE EN ANJOU	02 41 59 96 10
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	LE GRAND HOTEL 2 rue Ambroise de Loré 53100 MAYENNE	02 43 00 96 00
CAJA RURAL - SEGUROS RGA		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	BRIT PARC DES EXPOS Parc du bon puits 49480 St Sylvain d'Anjou	02 41 60 87 88
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	IBIS LE RELAIS D'ARMOR Bd des buffons ZI des Touches 53810 CHANGE	02 43 53 81 82

HÉBERGEMENTS DES ÉQUIPES

DURÉE	ÉTABLISSEMENT	TÉLÉPHONE
EUSKALTEL EUSKADI		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 41 71 05 20
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE LAVAL NORD 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02 52 21 04 49
TEAM NOVO NORDISK		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	LOGIS ATOLL HOTEL 1 avenue du Pin 49070 BEAUCOUZÉ	02 41 73 15 25
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	BRIT SAINT HERBLAIN 19 Rue Bobby Sands 44805 ST HERBLAIN	02 40 63 58 58
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	IBIS STYLE LE MANS SUD MULSANNE Rue des Pins 72230 MULSANNE	02 43 77 33 77
TEAM FLANDERS – BALOISE		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE Avenue Paul Prosper Guilhem - ZAC de l'Hoirie 49070 BEAUCOUZÉ	02 41 36 06 60
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD LAVAL Bd des trappistines 53000 LAVAL	02 43 02 88 88
VAN RYSEL ROUBAIX		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD 8 av. Aliénor d'Aquitaine 49070 BEAUCOUZÉ	02 52 57 00 39
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE LAVAL NORD 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02 52 21 04 49
CIC PRO CYCLING ACADEMY		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL LOGIS ANGERS 8 rue de l'hirondelle 49000 ANGERS	02 41 66 04 81
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE 1 avenue Jules Verne 44230 SAINT SEBASTIEN	02 40 80 75 05
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	BRIT HOTEL Route de Saint-Baudelle 53100 MAYENNE	02 43 71 71

DURÉE	ÉTABLISSEMENT	TÉLÉPHONE
BARDIANI CSF		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 41 71 05 20
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	IBIS LE RELAIS D'ARMOR Bd des buffons ZI des Touches 53810 CHANGE	02 43 53 81 82
PINARELLO Q36-5 PRO CYCLING TEAM		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD 8 av. Aliénor d'Aquitaine 49070 BEAUCOUZÉ	02 52 57 00 39
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 51 81 36 36
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	KYRIAD LAVAL Bd des trappistines 53000 LAVAL	02 43 02 88 88
UNIBET TIETEMA ROCKETS		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	WESTOTEL - 34 rue Vrière 44240 LA CHAPELLE- SUR-ERDRE	02 41 71 05 20
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE 1 avenue Jules Verne 44230 SAINT SEBASTIEN	02 40 80 75 05
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	IBIS LE MANS EST 3 rue Clément Marot 72100 LE MANS	02 43 84 10 21
NICE METROPOLE COTE D'AZUR		
Du lundi 6 avril dîner au mardi 7 avril petit-déjeuner inclus	HOTEL LOGIS ANGERS 8 rue de l'hirondelle 49000 ANGERS	02 41 66 04 81
Du mardi 7 avril dîner au jeudi 9 avril petit-déjeuner inclus	CAMPANILE 1 avenue Jules Verne 44230 SAINT SEBASTIEN	02 40 80 75 05
Du jeudi 9 avril dîner au vendredi 10 avril petit-déjeuner inclus	BRIT HOTEL Route de Saint-Baudelle 53100 MAYENNE	02 43 00 71 71



CONTACT :

Laurent Drouault / 06 24 78 84 88

laurentbspdrouault@gmail.com

regionpaysdelaloire-tour.fr

 **RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE**
#regiontour